

la tribune

76e ANNÉE — No 301 — 36 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, JEUDI 13 FÉVRIER 1986 —

(SAM.-DIM. 75¢) 45¢
Livraison à domicile:
\$2.50 par semaine

Même s'il devait être transféré de l'Hôtel-Dieu au CHUS

Une mère refuse de sortir son bébé

par Lise OUELLETTE
SHERBROOKE — "Je refuse de sortir mon enfant de l'Hôtel-Dieu. Il est trop malade et nous attendons les résultats des prélèvements pour savoir ce qu'il a. Je ne veux pas non plus qu'il soit transféré au CHUS. J'y suis déjà allée quand il était bébé et on me disait qu'il n'avait rien."

Mme Diane Chase, la maman du petit Jason, âgé de 20 mois et demi, a manifesté hier, alors qu'elle était au chevet de son fils, à l'unité d'observation pédiatrique de l'Hôtel-Dieu, sa ferme intention de ne pas suivre les directives du pédiatre et de laisser son enfant là où il est présentement.

Le médecin a en fait prescrit le transfert de son fils au CHUS puisque, indique Mme Chase, la période d'observation de 48 heures autorisée à l'Hôtel-Dieu est maintenant écoulée et que Jason réclame encore des soins hospitaliers.

"Mon bébé fait de la fièvre depuis une semaine et le médecin soupçonne qu'il souffre d'une infection des voies respiratoires, quelque chose qui ressemble à une bronchite asthmatique. Il est bien seulement lorsqu'il est sous une croupette", de relater la mère.

"J'ai le droit de refuser de le sortir. Il a un soluté et je sais que si je l'amène à la maison, je vais être obligée de le ramener dans quelques heures. Ils vont être obligés de le piquer encore et je ne veux pas qu'il souffre davantage," de dire Mme Chase.

Celle-ci a indiqué que son fils a été hospitalisé à l'Hôtel-Dieu six ou sept fois depuis sa naissance pour des poussées de fièvre. Il l'a également été au CHUS pendant deux jours et Mme Chase se déclare insatisfaite des services à cet endroit. "Le CHUS est très bon pour certains cas mais pas pour les enfants."

"J'ai un autre fils de 13 ans et j'ai toujours eu affaire à l'Hôtel-Dieu. Nous avons de bons services ici pour eux," ajoute-t-elle.

"On ne le mettra pas dehors"

Interrogé sur ce que l'Hôtel-Dieu fera du petit Jason, le directeur gé-

• Des parents réclament une enquête publique A 3



Mme Diane Chase a refusé hier que son fils Jason, de 20 mois et demi, sorte de l'Hôtel-Dieu et soit transféré au CHUS. Le directeur adjoint Yves Robitaille a déclaré qu'il ne pouvait que garder le jeune patient.

néral adjoint Yves Robitaille a déclaré: "On ne mettra pas l'enfant dehors. On ne le fait pas avec un adulte encore moins avec un bébé."

Par ailleurs, l'hôpital ne peut pas non plus procéder au transfert de l'enfant au CHUS sans aviser les parents, a admis le directeur.

Quant à la possibilité que d'autres parents suivent l'exemple de Mme Chase devant l'impuissance de l'Hôtel-Dieu à expulser les jeunes patients illégaux, M. Robitaille s'est limité à dire que, dans chaque cas, les autorités regarderaient

avec le médecin traitant ce qu'il convient de faire.

Autre congé prématuré

De source officielle mais bien informée, il a été donné d'apprendre qu'un autre bébé, de quatre mois celui-là, souffrant de diarrhée et de problèmes respiratoires, a reçu son congé de l'Hôtel-Dieu alors que son état réclamait encore des soins.

La mère, nous dit-on, a préféré ramener le bébé à la maison.

Selon l'Opposition péquiste

Taxe de 23 cents sur les cigarettes illégale

■ QUÉBEC (PC) — La taxe de 23 cents du paquet de 25 cigarettes décrétee la semaine dernière serait illégale.

Voilà en tout cas la prétention de l'Opposition péquiste qui a vainement tenté hier en commission parlementaire de convaincre le signataire du décret, le ministre du Revenu Michel Gratton, de retirer cette taxe qui doit rapporter 145 millions \$ cette année au Trésor public.

L'opposition péquiste ne conteste pas la légalité des hausses de taxe sur l'essence et sur la bière car elles ont été faites conformément aux dispositions de la loi sur les carburants et de la loi sur la taxe de vente.

Dans le cas de la taxe sur le tabac, il existerait une différence. Dans son discours du budget du 23 avril, l'ex-ministre des Finances Yves Duhaime majorait non seulement le taux d'imposition de 55 à 60 pour cent, mais en plus, il changeait l'unité de base de calcul de la taxe qui s'applique depuis le 23 avril non plus sur la cartouche de 200 cigarettes mais sur le paquet de 25.

L'opposition péquiste allègue que, ce faisant, le ministre s'arroge un nouveau pouvoir qui doit être sanctionné par l'Assemblée nationale avant qu'il puisse être utilisé à nouveau pour hausser encore les taxes.

Or, le projet de loi qui donne suite aux mesures annoncées dans le budget Duhaime n'est toujours pas adopté par l'Assemblée nationale. Il fait présentement l'objet d'une étude détaillée en commission parlementaire. C'est ce projet de loi qui modifie la loi sur le tabac dont se sert le ministre du Revenu pour décréter des hausses.

Pouvoir non accordé

C'est effectivement M. Gratton qui a signé le décret du 4 février. L'opposition allègue qu'en agissant de la sorte, il s'est servi d'un pouvoir que l'Assemblée nationale ne lui a pas encore accordé pour lever ce nouvel impôt. "C'est un mépris complet de l'Assemblée nationale que d'agir de cette façon-là", a lancé la critique péquiste en matière de finance, M. Jean Garon.

Les dispositions sur le mode de taxation contenues dans les lois sur les carburants et sur la vente au détail n'ont pas été modifiées par le budget Duhaime. C'est pour cela que l'opposition ne conteste pas les décrets majorant la taxe sur l'essence et sur la bière.

Les péquistes soutiennent que le Parlement dispose de deux pouvoirs extraordinaires dans la tradition britannique: celui de faire des lois et celui de lever des impôts. Par tradition ou coutume, reconnaissent-ils aussi, le ministre des

Finances peut décréter des hausses de taxes par un discours du budget ou une déclaration ministérielle, sanctionnée par la suite par une loi.

Les péquistes ont vainement tenté d'obtenir du ministre un avis juridique officiel et écrit l'informant qu'il disposait du pouvoir de majorer la taxe sur les cigarettes.

M. Gratton ne souscrit évidemment pas à l'argumentation de l'opposition. Il a donné une multitude d'exemples où l'ancien gouvernement, l'inventeur des taxes dites ascenseur a-t-il ironisé, a procédé aussi par décrets des ministres du Revenu pour hausser les taxes et, parfois même, avant que la loi découlant du discours du budget soit adoptée.

M. Gratton reconnaît toutefois que c'est la première fois qu'un ministre se sert d'une nouvelle méthode de calcul non encore sanctionnée pour faire son décret.

Mais, interroge-t-il, "quelle différence y a-t-il juridiquement — je ne suis pas avocat, je ne suis pas juriste — entre une hausse de taxe qui est due à l'augmentation d'un pourcentage de la taxe et une hausse de taxe qui est due à une façon différente de faire le calcul? (...) Je n'ai pas besoin d'être avocat pour savoir que cela n'a aucune espèce d'importance."

Les travaux de la commission parlementaire se poursuivent aujourd'hui.

L'affaire de La Patrie refait surface

Poursuite de 45,644 \$ contre cinq parents

par Jacques LEMOINE

■ SHERBROOKE — La Commission scolaire La Sapinière vient de poursuivre en justice cinq parents de La Patrie à qui elle réclame 45,644 \$ à cause du retard encouru dans la transformation de l'école Notre-Dame-de-Lorette et des procédures prises pour ramener l'ordre sur le chantier.

Tel est le dernier rebondissement en marge de la fameuse contestation de l'été dernier, qui avait défrayé la manchette.

La poursuite de La Sapinière vise MM. Jacques Blais, Léo Blais, Pierre Vézina, Michel Laroche et Daniel Gervais.

La Sapinière exige entre autres à ces parents 16,603 \$ pour frais légaux et judiciaires, 8,580 \$ de gardiennage et 8,000 \$ pour inconvénients afin de s'occuper de cette filière.

La commission scolaire raconte dans sa procédure de 16 pages toute l'histoire de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'affaire de La Patrie.

Elle avait sous son contrôle à La Patrie deux écoles: l'école primaire St-Pierre et l'école secondaire Notre-Dame-de-Lorette.

La première comptait 124 élèves et la seconde 34 en secondaire I et II, les élèves de III, IV et V fréquentant l'école secondaire d'East-Angus.

Les commissaires ont décidé de fermer l'école St-Pierre et de faire cohabiter les niveaux pré-scolaire, primaire et secondaire à l'école Notre-Dame-de-Lorette, qui est la plus grande des deux, pour réduire ses coûts d'opération.

Ils ont engagé une somme de 75,000 \$ pour agrandir et transformer l'école qui devait être prête le 1er octobre.

L'échéancier des travaux n'a pu être respecté à cause, dit la procédure, des manoeuvres, gestes illégaux et violents, actes d'intimidation et autres comportements répréhensibles auxquels se livrèrent les défendeurs sous le couvert d'un prétendu mandat d'un comité de citoyens de La Patrie.

On cite particulièrement que l'architecte s'est fait intimé l'or-

dre de "ramasser ses affaires et de ne plus jamais revenir sur le chantier", que le président Marcel Lamoureux et le comité exécutif de la commission avaient été forcés de mettre fin à une réunion d'information et que l'entrepreneur Cloutier & Fils s'est fait bloquer l'accès au chantier à plusieurs reprises à cause de manifestations diverses.

La requête cite une entrevue de M. Jacques Blais à La Tribune rapportant "Je ne peux pas croire que le ministère de l'Éducation ait donné son accord à ce projet alors que la majorité de la population est contre ça. S'ils veulent passer ce projet, ils devront faire appel à la loi des mesures de guerre".

Deux injonctions

La Sapinière a obtenu deux injonctions pour empêcher des manifestations illégales sur son chantier, l'une le 17 juin et l'autre le 17 septembre.

La poursuite mentionne que ce n'est que le 23 septembre, sous la protection d'une escouade de police imposante, qu'elle a pu commencer ses travaux après avoir enlevé les ballots de paille bloquant les accès.

Elle allègue que les défendeurs se prétendaient mandatés par la population ce qui n'était pas le cas et que la majorité des signataires d'une pétition sont revenus sur leur signature pour manifester leur désaccord avec les actes illégaux commis.

La commission réclame aussi aux cinq parents 12,460 \$ à cause des frais supplémentaires encourus par Cloutier & Fils, 2,000 \$ pour chauffage temporaire et 3,000 \$ pour fourniture d'asphalte au printemps plutôt qu'à l'automne.

bonne journée!

44e jour de l'année
Il n'y a point de génie sans un gain de folie. (Aristote)



Un membre de l'Assemblée nationale montre une boîte à scrutin vide au cours d'une session consacrée au dépouillement des votes et à l'issue de laquelle sera couronné le vainqueur des élections philippines.

Philippines

• Dés pipés en faveur de Marcos, soutient un sénateur canadien B 1

TEMPERATURE
VARIABLE: - 19 — - 6°C.
DEMAIN: BEAU D-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS B-7
- BANDES DESSINÉES ... C-5
- DÉCÈS C-6
- DE TOUT DE TOUS D-6
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES ... C-3
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '86 C-1



Sherbrooke

• Proposition d'aménagement: adoption retardée de 3 mois A 3

• Le directeur de police n'aime pas les jeans A 4

Lac-Mégantic

• Subvention de 65,000 \$ à l'Observatoire A 5

L'économie

• Phase II de la baie James: pas pour demain B 5

Le Canada

• Eau potable contaminée par de l'acide sulfurique C 7

Pour le plaisir de vivre à deux...
Les services de préparation au mariage
78, rue Académie 563-9934, poste 6

INVITATION SPÉCIALE POUR LA SAINT-VALENTIN
A l'occasion de cette semaine des amoureux, viens signer notre livre d'or des amoureux et nous laisser ton message d'espoir et d'amour. Viens reprendre contact avec le S.P.M., les 13, 14 et 15 février, à notre kiosque du Carrefour de l'Estrie.

Cette annonce est une commandite de
Etude légale de Paré, Tanguay, Poupard, Perras, Tousignant, Dubé, Samoïsette & Poulin
Me DENIS PARÉ, LL.L., D.D.N.
Notaire, conseiller juridique
1505, rue King est Succursales:
Fleurimont, Qué. J1G 1E8 East Angus: (819) 832-3711
(819) 563-3344 Magog: (819) 843-0522



Le recteur Aldée Cabana

L'Université créera un service de transfert des technologies

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — Dès fin février, l'Université de Sherbrooke mettra sur pied un tout nouveau service de transfert des technologies.

C'est la nouvelle qu'a annoncée hier le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Aldée Cabana, lors d'un dîner de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Ce service se trouvera à l'intérieur du Bureau de la recherche de l'Université.

Il servira de point de contact et de réception des demandes des industries concernant la commercialisation de la technologie et des produits issus de la recherche universitaire.

Le service permettra aussi de tenir à jour un inventaire des compétences, des installations majeures et des services offerts à l'Université et de publier et diffuser l'information qui s'y rapporte.

De même, le service fera en sorte que les industries de la région, pour leur propre bénéfice et celui de l'Université, pourront profiter de la compétence et des installations de l'Université et y faire réaliser des projets de recherche et développement sous forme contractuelle.

Le service prendra toute initiative susceptible de favoriser la collaboration entre l'Université et l'industrie et de servir de ressource pour établir les contacts auprès des associations ou gens d'affaires, des agences gouvernementales ou ministères pertinents.

Le recteur Cabana a mentionné que ce service a été obtenu du Conseil national de recherche du Canada grâce au travail du Bureau de la recherche de l'Université et de son responsable, le vice-recteur Bernard Bénard.

"Il y aura donc à l'Université, dit M. Cabana, un organisme dont la seule fonction sera de créer des liens avec l'entreprise et l'industrie. Je compte beaucoup sur ce service pour établir des liens fonctionnels et efficaces entre l'Université et nos partenaires du monde des affaires."

M. Aldée Cabana a situé la naissance de ce nouveau service à la communauté estrienne dans le contexte, difficile malgré tout, des difficultés financières qu'éprouve depuis quelques années l'Université de Sherbrooke.

Incapable d'absorber toute nouvelle compression, a mentionné le recteur, l'Université devra songer à retrancher des activités qui appa-

raissent essentielles si on la soumet à toute compression additionnelle.

Le déficit qu'entrevoit l'Université à la fin de l'année financière actuelle est de quelque 3 millions \$, ce qui portera son déficit accumulé à près de 15 millions \$. Un tel déficit obligera à un emprunt de 10 millions \$ qui obligera au paiement d'intérêts s'élevant à environ 1 million \$, sans que cela ne crée de nouvelles activités à l'Université.

Le président de la Chambre de commerce, M. Dennis Wood, a assuré l'Université de l'appui de la Chambre dans ses démarches réclamant l'amélioration de son sort financier.

Construction de l'usine d'épuration Le dossier sur le point d'être complété

SHERBROOKE (FG) — Le dossier de l'usine régionale de traitement des eaux usées du Sherbrooke métropolitain est sur le point d'être complété avec la présentation, devant les membres de la Régie intermunicipale, du rapport d'étape prévoyant les différents éléments de cet ouvrage d'assainissement de quelque 30 millions \$.

Les membres de la Régie, que préside le maire de Sherbrooke, et qui se compose également des maires d'Ascot, Fleurimont, Lennoxville et Rock Forest, ont effectivement eu droit à des explications techniques, lors de leur rencontre, de ce que sera cette pièce majeure de dépollution de la rivière St-François.

Ainsi, selon ce rapport que l'ingénieur responsable du projet, Richard Mercure, a qualifié de sommaire, il est convenu que le traitement sera de type biologique, du genre usine de boues actives, avec cultures en suspension.

Il s'agit en fait d'une usine de traitement du genre de celle que Magog opère depuis quelques années, pour éviter de polluer la rivière du même nom, mais sa capacité sera évidemment plus grande, en raison de la population à desservir. L'usine métropolitaine de Sherbrooke aura un débit de quelque 22 millions de gallons par jour et l'eau y sortira traitée à près de 95 pour cent. Elle sera conçue en fonction d'une population de 120.000 âmes, alors que la zone métropolitaine de Sherbrooke en compte actuellement un peu plus de 100.000. Les prévisions sont à l'effet que l'usine pourra combler les besoins de la population métropolitaine pour au moins 10 ans, sans avoir à être agrandie.

Mais comme elle sera construite par modules, les agrandissements éventuels devraient se faire assez facilement.

Travaux de deux ans

C'est sur un terrain de quelque 35 acres, devant être utilisé aux trois quarts par cette construction, et situé au nord de la voie de contournement nord de l'autoroute 10 et à l'ouest du boulevard Queen, que l'usine sera aménagée. Les travaux devraient débuter vers la fin de l'été et s'étendre sur deux ans.

Les prévisions initiales, selon des chiffres de 1982, portent le coût du projet à plus de 52 millions \$, qui seront financés à au moins 85 pour cent par le ministère de l'Environnement. Mais le dossier complet des coûts fera l'objet d'une autre présentation devant les membres de la Régie intermunicipale, ultérieurement. Les cinq municipalités de la Régie intermunicipale devront toutefois prévoir à leur budget un montant annuel de 2,4 millions \$ pour ce qui est des frais d'opération de l'usine. La plus grande partie en sera assumée par la Ville de Sherbrooke, car c'est elle qui renferme le plus grand nombre de citoyens, donc d'usagers.

Un an après le Sommet socio-économique

Québec a injecté plus de 14 millions \$ dans 37 projets

SHERBROOKE (MM) — Un an après la tenue du Sommet socio-économique de l'Estrie, le gouvernement du Québec a injecté plus de 14 millions \$ pour aider à la réalisation de 37 des 71 dossiers soumis qui, eux, représentaient une somme totale de 43 millions \$.

Quant à lui, le milieu estrien a contribué pour une somme de 4,7 millions \$ et une injection supplémentaire de 29 millions \$ sera nécessaire pour concrétiser les 15 autres projets qui progressent de façon positive.

Tel est le bilan, 12 mois plus tard, des retombées engendrées par la tenue de cet exercice de concertation, certes le plus important à se tenir en Estrie.

Et c'est le nouveau président de l'Association de concertation et de développement de l'Estrie (ACDE), M. Paul Gervais, qui a dressé devant la presse régionale, hier, les résultats du sommet.

Dans l'ensemble, les dirigeants de l'organisme ont semblé satisfaits des retombées qui ont profité à toute la région et ce, dans beaucoup de domaines.

Bien que 37 dossiers ont obtenu l'aval du gouvernement, l'ACDE a indiqué que certains autres projets font toujours l'objet de discussions, n'ayant pas jusqu'à maintenant obtenu l'accord gouvernemental, comme c'est notamment le cas pour l'implantation d'un parc de micro-électronique à l'Université de Sherbrooke, pour la création d'un Musée des beaux-arts et pour les investissements majeurs à réaliser à la station de ski Owl's Head.

"Dans ce sens, nous avons commencé à sensibiliser les députés de la région de l'Estrie à l'importance de voir ces projets se réaliser, a d'abord précisé M. Gervais. Dans les semaines à venir, nous prévoyons rencontrer le caucus régional des députés de l'Estrie pour faire le point sur l'ensemble des projets qui cheminent toujours."

Tant pour le président de l'ACDE que pour le directeur-général de l'organisme, Michel Bousquet, on ne craint pas que la volonté du nou-

veau gouvernement Bourassa de s'abriter dans les dépenses ne vienne mettre en péril certains projets.

"Il semble effectivement que les deux paliers de gouvernement manquent d'argent et qu'ils veulent couper dans les dépenses. Mais nous croyons en notre région et nous devons convaincre les gouvernements qu'il faut concrétiser ces dossiers", d'ajouter le président de l'ACDE.

Création d'emplois

De son côté, le directeur-général Michel Bousquet a précisé qu'il était très difficile de quantifier le nombre d'emplois créés à la suite des investissements majeurs concentrés en Estrie depuis les 12 derniers mois.

"Mais sans crainte de me tromper, je peux dire qu'il y a eu au moins 300 nouveaux emplois en Estrie. Il est difficile d'arrêter un chiffre précis, parce qu'il y a des

emplois à temps partiels et des emplois indirects qui ont aussi été créés", d'expliquer M. Bousquet.

Outre le suivi de l'ensemble des dossiers soumis lors du sommet socio-économique — qui se poursuivra pendant encore un an — l'ACDE devra aussi se concentrer sur des dos-

siers de nature différente, tels que le textile et la chaussure.

L'ACDE a d'ailleurs prévu une rencontre dans les prochaines semaines avec le ministre responsable du Développement régional, M. Marc Yvan Côté pour tenter de le sensibiliser à ces dossiers de première importance.



Michel Bousquet



Paul Gervais

Conférence reportée à l'automne

SHERBROOKE (MM) — La conférence annuelle que prévoyait tenir l'ACDE avec le gouvernement du Québec les 29 et 30 mai prochain a été reportée à l'automne, histoire de donner le temps à l'équipe Bourassa de se familiariser davantage avec les nombreux dossiers.

C'est l'information qu'a livrée, hier, le président de l'ACDE, Paul Gervais, en indiquant que ce délai de plusieurs mois permettra tant à l'organisme qu'il préside, qu'aux promoteurs estriens, de parfaire le contenu des dossiers qui n'ont pas obtenu l'accord du gouvernement à la suite du sommet socio-économique de l'Estrie.

A l'ACDE, on est conscient du fait que la tenue de cette conférence ne ressemblera en rien au sommet socio-économique tenu en janvier '85.

"Il n'y aura certes pas 17 ministres qui participeront à cette conférence. A tout le moins, nous tenterons de réunir tous les députés de la région et possiblement quelques ministres, dont le ministre responsable du Développement régional", de confier le directeur-général de l'ACDE, Michel Bousquet.

La tenue de cette conférence, même si elle retardée, est assurée de se tenir puisqu'elle fait partie d'un protocole d'entente entre l'ACDE et le gouvernement du Québec, protocole d'entente qui vise à assu-

rer un meilleur suivi de cet exercice de concertation.

Plus que les retombées économiques, le sommet socio-économique, au dire du président de l'ACDE, aura permis d'accroître en région le sentiment d'appartenance, lequel passe maintenant par une concertation soutenue de tous les intervenants.

Dans cette optique, l'ACDE s'est associé, à plus d'une reprise, aux promoteurs impliqués dans le développement économique et ce, dans les coins de l'Estrie.

Le tout a débuté avec le dossier Domtar. Et depuis que cette affaire est réglée, les dirigeants de l'ACDE n'ont cessé de s'associer aux leaders des différentes municipalités régionales de comté de la région pour faire avancer une foule de projets. De fait, le sommet socio-économique a servi de tremplin "à la naissance d'une région", selon les propos de Paul Gervais.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo
2-500 la tribune
\$1000 A GAGNER

2e MARATHON — CARTE ROUGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 11 février 1986:
N-31, I-26, O-67

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 12 février 1986:
G-60, I-21, G-52

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 13 février 1986:
O-69, G-49

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

la tribune

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélets et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service de tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

Projet de tour au terrain de golf Promoteurs invités à retourner "faire leurs devoirs"

SHERBROOKE (FG) — Le dossier d'aménagement du terrain du Club de golf de Sherbrooke n'a pas évolué et la demande des propriétaires d'y installer un tour d'une dizaine d'étages ne peut être acceptée tant qu'un plan d'ensemble ne sera pas soumis.

La conseillère Françoise Dunn l'a fait savoir, hier, en rappelant qu'une rencontre tenue récemment en présence des propriétaires de l'espace vert et de propriétaires riverains a justement permis d'éclaircir le dossier, ponctué de rumeurs qui reviennent régulièrement sur l'avenir du terrain de golf.

Or, a dit Françoise Dunn, il n'est pas question pour elle d'accepter un projet de construction d'une tour d'une dizaine d'étages tant que des plans en bonne et due forme n'auront pas été soumis. "Il faut un plan bien fait et également un plan d'ensemble de ce que ressemblera le golf avec ce projet, avant d'accepter de l'étudier au conseil. On a dit aux promoteurs de retourner faire leurs devoirs", a-t-elle livré.

On sait qu'un amendement au zonage est obligatoire pour permettre la tour à logements, de-



La conseillère Françoise Dunn

vant donner en face de la rue Bouchette, sur le terrain du Club de golf qui ne prévoit actuellement que de la construction unifamiliale.

Mais la conseillère Dunn tient à se faire rassurante. "Ce n'est pas une urgence que d'entreprendre ce projet. Tout d'abord, les propriétaires devront réaliser une étude de marché et s'assurer qu'il y a suffisamment de demandes. Car les logements seront dispendieux dans cette tour", a-t-elle complété.

King wellington
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Jacques Malenfant et Origène Lussier auront, encore cette année, l'opportunité de célébrer la fête de la St-Valentin ensemble. Pour eux, c'est devenu une tradition qui fait sourire leurs confrères de travail, mais pas leurs épouses...

Ce n'est pas parce que la saison de golf approche que Lionel Racine oublie le théâtre. Samedi il présentera pour la dernière fois au théâtre du parc Jacques-Cartier, "Léonie, avance" de Feydeau.

Ceux qui connaissent depuis longtemps Albert Kinkad savent qu'il n'avait pas que du talent mais du génie. Il vient de mettre au point un humidificateur-aquarium dans lequel il dépose ses prises de pêche sur la glace. Pour le moment, il n'a qu'un petit spécimen dans le bocal mais il entend en ajouter des légions.

Le directeur Jacques Denault sera l'hôte d'honneur lors du repas offert par le Service d'incendie de Sherbrooke à la Loge 67 des Elans, ce vendredi midi.

Non seulement, les convives pourront se mettre sous la dent quelque douceur au charbon de bois mais ils auront la chance de gagner un voyage offert comme prix de présence.

Pour la première fois de sa vie et grâce à la magie du magnétoscope, Alphonse Leblanc, fanatique s'il en est un de la sainte flanelle qui hante le Forum, se prépare une saison estivale, dans son cas c'est la saison morte, de visionnement de match du Canadien. Comme il n'a conservé sur enregistrement que les victoires du club, on se demande s'il aura assez de cassettes pour traverser l'été.

Pour l'obliger à mettre en pratique sa résolution, on n'a eu d'autre choix que de mentionner dans cette chronique que Martial Houle à l'intention de cesser de fumer à compter de ce vendredi, fête de l'amour. C'est en effet parce qu'il s'aime et aime son corps qu'il est prêt à se soumettre à ce sacrifice. On ignore si c'est à compter d'une minute ou de minuit qu'il entreprendra son jeûne de la fumée.

Lotto 6/49: 1 12 15 19 22 30 (36)

La Quotidienne 994-6165

Proposition d'aménagement de la MRC

Adoption retardée de 3 mois à la demande de Sherbrooke

par François GOUGEON
SHERBROOKE — A la demande surprise de la Ville de Sherbrooke, l'adoption de la proposition d'aménagement a été retardée de trois mois par le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sherbrooke.

Normalement, cette proposition, qui doit renfermer tous les éléments du futur schéma d'aménagement du territoire de la MRC de Sherbrooke, devait être adoptée par les huit maires de cet organisme au cours de leur rencontre de cette semaine. L'événement était même vu comme une formalité.

Or, à la surprise des représentants d'Ascot, de Deauville, de Fleurimont, de Lennoxville, de

"Je ne sais pas trop ce que la Ville de Sherbrooke cherche exactement... Chose certaine, nous allons rester sur nos gardes", affirme le préfet Gingras

Rock Forest, de St-Elie d'Orford et de Waterville, le maire Jean Paul Pelletier, qui représente la Ville de Sherbrooke, a invoqué que celle-ci n'était pas prête et a demandé un délai jusqu'à l'assemblée du mois de mai. La demande fut acceptée, mais le préfet, Richard Gingras, ne cachait pas hier sa surprise face à cela et a dit se poser des questions. "Je ne comprends pas. La proposition d'aménagement est à l'étude depuis décembre et jamais la Ville de Sherbrooke n'a manifesté le désir d'avoir plus de temps pour l'analyser. Cela nous arrive à la toute

dernière minute et il semble maintenant que la Ville de Sherbrooke veut reprendre tout le dossier de la proposition, de A à Z... Je me demande si la Ville de Sherbrooke n'a tout simplement rien compris de la proposition", a lancé le préfet, également maire de St-Elie d'Orford.

Il trouve déplorable que la Ville de Sherbrooke arrive avec cette demande de report, alors que cette dernière a pu prendre connaissance des propositions des sept autres municipalités de la MRC de Sherbrooke. Est-ce une stratégie pour la

Ville de Sherbrooke de court-circuiter ses partenaires qui auraient des vues différentes d'elle quant au développement du territoire? A cet effet, un exemple, d'ailleurs déjà assez bien connu, peut illustrer la situation: on sait que les municipalités de Deauville, St-Elie d'Orford et Rock Forest se sont regroupées en vue d'aménager un parc industriel dans le secteur du 8e rang de Rock Forest. Dans cet esprit, la Ville de Sherbrooke aurait-elle l'intention de reprendre l'étude de la proposition d'aménagement afin de bloquer de tels projets?

A cela, Richard Gingras répond prudemment. "Je ne pense pas. Enfin, je ne sais pas trop ce que la Ville de Sherbrooke cherche exactement... Chose certaine, nous allons rester sur nos gardes. Nous sommes prévenus pour l'avenir", a-t-il finalement livré, tout en émettant que le report de l'adoption de la proposition pourrait entraîner un délai de un à trois mois dans le processus en cours.



Richard Gingras

"Nous voulons juste protéger nos intérêts"

— le maire Pelletier

SHERBROOKE (FG) — Le maire Jean Paul Pelletier se défend vivement de vouloir jouer un rôle obscur en faisant retarder l'adoption de la proposition d'aménagement de la MRC de Sherbrooke.

"Il n'y a pas de mystère dans notre attitude. C'est simplement que nous ne sommes pas d'accord avec des dispositions de la proposition d'aménagement en ce qui concerne la Ville de Sherbrooke et nous voulons avoir davantage de temps pour l'étudier et soumettre des amendements", a noté le maire Pelletier, sans donner de plus amples précisions.

"Nous agissons comme les autres municipalités. Nous voulons juste protéger nos intérêts, comme le font les autres municipalités... Il faut comprendre que les implications de la proposition d'aménagement sont infiniment plus complexes dans le cas d'une Ville comme Sherbrooke, par rapport à une municipalité comme St-Elie d'Orford. Et puis, il n'est pas bon de faire les choses en catastrophe,

surtout que nous aurons à vivre longtemps avec cette proposition, quand elle donnera place au schéma d'aménagement", a-t-il rajouté, tout en faisant remarquer que les autres municipalités pourront également profiter du report de trois mois et apporter des choses nouvelles si elles le désirent, à la lumière d'une lecture plus approfondie de la proposition d'aménagement.

Celui-ci confirme en outre que c'est une analyse complète qui sera effectuée par un comité du conseil spécialement mandaté à cet effet et qui se compose, outre les fonctionnaires de la division de l'urbanisme, et de lui-même, des conseillers Hilaire Béliveau, Bernard Tanguay, André Côté et Roger Gingués.

Bien qu'il ne cache pas son agacement pour le projet qu'il connaissait déjà au sujet de l'aménagement futur d'un parc industriel dans le secteur de Rock Forest, Jean Paul Pelletier soutient qu'il n'est "pas question de brimer ou de court-circuiter quiconque... C'est simplement de voir à ce que nos intérêts soient protégés, sans rien enlever aux autres!"

Dossier des services pédiatriques

Les parents réclament une enquête publique

par Lise OUELLETTE
SHERBROOKE — La porte-parole du groupe de parents insatisfaits, Francine Asselin, réclame une enquête publique du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) sur la qualité des services pédiatriques au CHUS et sur l'inertie du CRSSS dans ce dossier.

De plus, Mme Asselin entend en appeler des décisions du CRSSS devant la Commission des affaires sociales ou devant toute autre instance d'appel existante.

"C'est notre dernière chance. Et nous allons y aller avec les plaintes que tous les parents qui sont contre la structure et le regroupement des services pédiatriques, voudront bien nous acheminer."

La porte-parole des parents demande également à la ministre Thérèse Lavoie-Roux d'autoriser l'ouverture de dix lits d'hospitalisation pour enfants dans un hôpital du centre-ville, sans limite de 48 heures.

"C'est dégueulasse"

"C'est dégueulasse de la part du CRSSS de nous accuser de mauvaise foi," de rétorquer Mme Asselin au sujet des erreurs que cet organisme a relevées dans la façon dont la porte-parole a acheminé ses plaintes.

"C'est totalement faux ce qu'il dit à notre sujet. Personnellement, j'ai rencontré le directeur des services professionnels à l'Hôtel-Dieu. Une des mères, comme elle le dit dans sa plainte, a rencontré la porte-parole des patients au CHUS. Comme ni l'Hôtel-Dieu, ni le CHUS ne voulaient ou ne pouvaient nous entendre, c'est alors que nous nous sommes tournés vers le CRSSS."

Mme Asselin assure que les autres plaignants ne faisaient pas partie comme elle, du groupe de parents qui, en 1983, avaient mené une rude campagne pour empêcher le regroupement des services pédiatriques au CHUS.

Elle avoue ne pas saisir les distinctions faites par le CRSSS entre la procédure normale des plaintes et le traitement exceptionnel donné à celles des parents insatisfaits. "Tout ce qui m'importait, c'est qu'au CRSSS, on me disait qu'on s'occupait de nos plaintes. Pour le reste, c'est quoi au juste la procédure habituelle? On ne me l'a pas dit."

Blâmes injustifiés

La porte-parole des parents



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Tandis que les autorités du Centre hospitalier Hôtel-Dieu réservent leurs commentaires à la suite des blâmes formulés à leur endroit, la

porte-parole des parents se portait à la défense de cet établissement et de ses médecins.

proteste également contre les blâmes prononcés à l'endroit de l'Hôtel-Dieu et de ses médecins. "Dès le début, nous avons bien précisé au CRSSS que c'était nous qui incitions les parents mécontents à refuser le transfert de leurs enfants au CHUS et à les réhospitaliser à l'Hôtel-Dieu, à la fin des 48 heures."

"Si on se base sur les plaintes, il ressort qu'au CHUS, dans certains cas, on ne soignait pas les enfants. Où seraient-ils ces enfants si l'Hôtel-Dieu n'avait pas été là?" de demander Mme Asselin en expliquant ainsi l'attitude contestataire des parents.

La porte-parole accuse à son tour le CRSSS de "jouer à l'autruche" face au refus des parents de faire soigner leurs enfants au CHUS. "Les statistiques sur l'achalandage pédiatrique plus fort à l'Hôtel-Dieu démontrent un malaise certain," soutient-elle.

Mme Asselin ne se dit aucunement surprise de la décision du CRSSS de ne rien changer au système actuel de services pédiatriques. "Dès le début, on nous a dit de renoncer à une pédiatrie au centre-ville. Je crois que les enjeux sont trop importants pour les hôpitaux. Sans la pédiatrie, le CHUS ne recevrait pas assez de cas pour être accrédité dans cette spécialité. Et puis, il y a les économies de 1,5 million \$ que font les établissements avec ce regroupement."

Interrogée sur les décisions du CRSSS qui ont pour effet de re-

tourner les plaintes des parents aux centres hospitaliers concernés, Mme Asselin s'est exclamée: "Le CRSSS rit de nous autres. Il ne tient pas compte du tout du contenu des plaintes. On dirait que le conseil d'administration ne les a même pas lues."

"Depuis le début, nous disons que les problèmes découlent de la

structure. Le CRSSS les attribue aux relations entre les parents et les professionnels. Et puis, alors que les cinq plaintes visent des mauvaises expériences au CHUS, le CRSSS ne demande pas du tout aux médecins de là-bas de justifier leurs actes. Non! Il blâme les médecins de l'Hôtel-Dieu," de conclure Mme Asselin.

L'Hôtel-Dieu refuse de réagir pour l'instant

SHERBROOKE (LO) — Blâmé par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) pour avoir notamment enfreint la règle des 48 heures d'observation et ne pas avoir suivi la procédure de transfert des enfants au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), le Centre hospitalier Hôtel-Dieu (CHHD) s'est refusé hier à tout commentaire devant la gravité des accusations portées contre lui et ses médecins.

En l'absence du directeur général Clément Tremblay, en congés à Québec depuis quelques jours, le directeur adjoint Yves Robitaille a déclaré: "Les accusations sont assez graves pour que nous prenions le temps de bien étudier la situation."

M. Robitaille devait ajouter que son établissement attend égale-

ment d'avoir en main, par écrit, les décisions prises par le conseil d'administration du CRSSS. "Nous allons en prendre connaissance et ensuite, nous réagirons," a-t-il assuré.

Quant au respect de la période d'observation autorisée de 48 heures et aux exigences du CRSSS à cet effet, M. Robitaille a affirmé: "Nous n'avons pas commencé à appliquer cette règle de façon plus stricte à compter de ce matin (mercredi matin). Nous devons auparavant analyser les documents du CRSSS."

Le porte-parole de l'Hôtel-Dieu a ajouté que son établissement se trouve fréquemment aux prises avec des parents qui ne veulent pas ramener leur enfant à la maison à la fin des 48 heures et qui refusent également le transfert au CHUS.

Le CHUS entend adopter un plan d'action pour améliorer ses services

SHERBROOKE (LO) — Le conseil d'administration du CHUS analysera mardi, les recommandations de la Commission des centres hospitaliers et adoptera un plan d'action destiné à améliorer ses services pédiatriques, comme le réclame le CRSSS, dans un délai de 30 jours.

C'est du moins ce qu'a révélé hier le directeur général de l'établissement, Normand Simoneau, en ajoutant que peu de choses seront modifiées puisque, en vertu d'une enquête maison, 94 pour cent des parents se disent satisfaits des services du CHUS.

M. Simoneau attribue les problèmes soulevés à un manque de communication entre les parents, le CHUS et ses personnels.

Le directeur général se réjouit du statu quo décrété par le CRSSS

car, dit-il, "pour assurer une meilleure qualité de soins, il ne faut qu'un seul centre pédiatrique dans la région".

M. Simoneau dénie que le CHUS et sa structure trop lourde de centre ultra-spécialisé se révèlent inadéquats pour des soins primaires et secondaires.

"Les soins tertiaires ne sont pas isolés des soins plus légers. Le médecin qui est capable de traiter des cas graves ou complexes est aussi capable de dispenser des soins secondaires. D'ailleurs, il est reconnu que la présence d'étudiants en médecine dans une structure de soins est une garantie d'excellence car ces résidents et internes obligent les patrons ou professeurs à se tenir à date et même à l'avant-garde des con-

naissances médicales."

M. Simoneau est aussi en accord avec les décisions ayant pour effet de retourner les plaintes aux différents dirigeants à l'intérieur des hôpitaux concernés afin qu'ils voient à apporter des correctifs. "C'est opportun, commente-t-il, car nous n'avons eu les plaintes des parents qu'en octobre ou novembre et la majorité de ces plaignants ne nous avaient pas communiqué leurs problèmes, malgré la présence au CHUS, d'une porte-parole des patients."

Quant aux blâmes à l'endroit de l'Hôtel-Dieu et de ses médecins, M. Simoneau rétorque en citant la loi et la pratique médicale qui stipulent qu'une période de 24 heures suffit pour permettre aux professionnels de la santé de se pronon-

cer sur la nécessité d'hospitaliser ou non un patient.

"Devant les pressions des parents, nous avons adopté un compromis et permis une période d'observation de 48 heures mais à mon avis, c'est trop long comme délai. Selon moi, accepter de réhospitaliser des enfants par tranches de 48 heures, c'est rir de patients. On devrait les hospitaliser à l'hôpital désigné pour ces services", de dire encore le directeur.

Enfin, M. Simoneau déplore que la porte-parole des parents, Mme Asselin, ait refusé il y a trois ans de siéger au comité de parents formé par le CHUS et qui avait pour mandat de conseiller l'hôpital sur les moyens à prendre pour conformer ses services aux attentes des parents.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans l'Extra de samedi dernier.

GAGNANT DU TIRAGE
"LES 100 NOMS CHANCEUX"
du 12 février 1986

<p>(GAGNANT)</p> <p>NOM: M. Bruno Veilleux</p> <p>ADRESSE: 187, rue Pope</p> <p>VILLE: Cookshire</p>	<p>(ÉPICIER CHOISI)</p> <p>NOM: Marché Gaudet</p> <p>ADRESSE: 170 Ch. Duplessis</p> <p>VILLE: Fleurimont</p>
--	--

En rapport avec les moyens de pression des policiers de Sherbrooke Le directeur de police n'aime pas les jeans



Les patrouilleurs ressemblent davantage à des shérifs parcourant les plaines qu'à des gendarmes de ville. En délaissant l'uniforme pour une tenue plus relâchée, ils manifestent leur mécontentement dans le déroulement actuel des négociations.

par Pierre SAINT-JACQUES
SHERBROOKE — "Je suis un peu mal placé pour émettre des commentaires et je ne voudrais surtout pas envenimer la situation. Selon moi, les négociations sont toujours en cours puisqu'une autre rencontre est prévue dans deux semaines et tant qu'il y a négociations, il y a possibilité d'entente."

L'homme le plus mal assis en ce moment, entre deux chaises pour ainsi dire, au sujet du mécontentement manifesté par les policiers sherbrookoïses qui ont adopté entre autres le port du jeans et une tenue nettement plus relâchée, est le directeur de la Police municipale, M. Léon Paquin.

Le port du jeans, il n'aime pas... surtout parce que ça symbolise un moyen de pression et qu'il y a toujours possibilité d'escalade à ce chapitre.

ont tous les services auxquels ils ont droit et qu'ils se sentent en sécurité. C'est ce qui compte. De mon côté, ce que je pourrai faire pour rapprocher les parties, je le ferai."

Le directeur Paquin a ajouté: tant qu'on se parle, il y a de l'espoir. Et le souhait qu'il exprime est que le nouveau contrat liant les policiers et la Ville puisse se signer le plus tôt possible.

Il a eu des contacts hier avec les gens de la Ville et avec les membres du syndicat des policiers. Il a laissé savoir à ses policiers qu'il

n'aimait pas tellement l'idée de l'abandon de l'uniforme. Mais que dire de plus pour le moment?

On rappelle que le contrat liant les policiers et la Ville est expiré depuis le 31 décembre 1985.

La Ville demanderait aux policiers le droit d'embaucher des policiers sur une base temporaire, la patrouille en solo le jour, des compromis sur les compensations pour les 36 heures en trop accomplies par les policiers à cause de l'horaire 4-3 et enfin, la mise en application d'une clause de mobilité d'un quart de travail à un autre.

Les policiers disent non. La Ville ne veut pas aller plus loin tant qu'on n'aura pas abouti à une entente sur ces questions.

Pelletier: le service pour les citoyens n'est pas affecté

SHERBROOKE (psj) — Aucun commentaire n'est parvenu des autorités de la Ville de Sherbrooke, hier, relativement à la décision des policiers de porter le jeans, par mesure de mécontentement dans les négocia-

tiations en cours. "Je ne ferai aucun commentaire pour l'instant. Mais nous continuons de surveiller la situation et à ce que je sache, le service pour les citoyens n'est pas affecté", a dit le maire Jean Paul Pelletier.

Pour sa part, le directeur général Roch Létourneau n'avait pas retourné hier l'appel logé la veille à son bureau, en rapport avec les points techniques précis qui auraient pu provoquer cette situation.

Projet de loi privé pour Sherbrooke

SHERBROOKE (FG) — Le processus visant à modifier la charte de la Ville de Sherbrooke vient d'être repris et fera l'objet de la présentation d'un projet de loi privé à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi, au sujet de ces amendements approuvés il y a plus d'un an par le conseil municipal, devrait être déposé lors de la reprise des travaux parlementaires, à Québec, et adopté pour la fin de la session, en juin.

Les amendements en question, officiellement arrêtés le 10 décembre 1984 par les élus municipaux, portent sur une foule de sujets et ont tous déjà été publiés. Le plus important porte sur la permission,

pour la Ville, de former un comité exécutif de cinq membres. Déjà, la permission existe, mais pour un comité exécutif de seulement trois membres.

À l'époque, quand le dossier de ces modifications avait été adopté, le maire Jean Paul Pelletier avait soutenu qu'il n'était pas question de former un tel comité, mais simplement de prévoir en cas ou un tel pallier décisionnel serait nécessaire. Il tenait hier les mêmes

propos à ce sujet. Dans l'intervalle, un comité administratif (qui se réfère au conseil de ville) a été formé et le maire Pelletier se dit satisfait de cette mesure.

Le projet de modification de la charte, après avoir été lancé voilà déjà plus d'un an, n'a jamais pu être présenté à l'Assemblée nationale. Le directeur des Services juridiques, Pierre Huard, anticipe cette fois qu'il n'y aura pas de problème et que le projet de loi privé en vue des modifications à la charte de la Ville de Sherbrooke pourra être débattu à l'Assemblée nationale et être approuvé avant l'été.

Diamants exclusifs à Mappins!

À prix exceptionnels pour la Saint-Valentin!



Pendentif en or 10 carats, en forme de coeur, orné de 2 diamants, avec chaîne. **69⁹⁵\$**

Boucles d'oreilles et pendentif en or 14 carats, ornés de diamants Au choix **149⁹⁵\$**

Bague en or 10 carats, en forme de coeur, ornée de 3 diamants. **159⁹⁵\$**



Bague de soirée en or 14 carats, ornée de 8 diamants et 3 saphirs marquise. **395⁹⁵\$**

Bague de fiançailles en or 14 carats, rehaussée de 7 diamants carrés. L'alliance assortie 250\$ **895⁹⁵\$**

Bague d'anniversaire en or 14 carats, ornée de diamants carrés et ronds assortis. **1695⁹⁵\$**

*Les prix peuvent varier selon le poids ou la taille des diamants. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre.

Mappins

POUR VOUS EXCLUSIVEMENT!



SHERBROOKE — CARREFOUR DE L'ESTRIE
562-1583



Hyundai Pony. Elle n'a pas froid aux yeux!

Pour braver l'hiver, voici une amie fidèle! La Pony est construite sur mesure pour affronter la neige, la gadoue, la glace et le froid. N'oublions pas que toute une flotte de Pony fut mise à l'épreuve dans le nord canadien avant que la première Pony soit mise en vente ici. De nos jours, des Canadiens d'un océan à l'autre comptent sur leur Pony pour traverser les pires intempéries. La Pony est ainsi devenue la voiture la plus populaire de sa catégorie.

Faites-en l'essai chez votre concessionnaire Hyundai.



MONTEZ EN PONY AUJOURD'HUI.
UNE RÉVÉLATION!

HYUNDAI

La Maison de l'Auto R.C. Inc.
4364, boul. Bourque
Sherbrooke (Rock Forest)
564-0777

Bouchard Automobiles
1325, boul. St-Joseph
Drummondville 477-0673

Mort en deltaplane Un nylon rompu aurait causé la chute

SHERBROOKE — La rupture du nylon au niveau des sangles du harnais utilisé par l'amateur de deltaplane pourrait être à l'origine de sa chute mortelle, survenue en fin de semaine, au lac Memphrémagog.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Pour libérer le corps de la victime, des secouristes ont coupé des sangles avec un couteau. Cependant, une observation attentive du harnais montre que la matériel en nylon a cédé à l'endroit où se terminent des sangles en matériel un peu plus épais. Un harnais renforcé de cuir aurait peut-être permis d'éviter la tragédie: c'est une hypothèse que l'on retient.

C'est une hypothèse que considèrent avec beaucoup de sérieux les agents de la Sûreté du Québec de Sherbrooke qui ont fait des recherches en rapport avec cet accident inusité.

L'agent Daniel Hébert a rencontré les témoins du tragique incident. Le conducteur de la motoneige qui tirait l'amateur de deltaplane de même que des experts dans cette discipline de vol libre.

L'état du harnais après la chute a permis de soulever certaines hypothèses dont celle de la déchirure du nylon.

Il faut préciser que la victime, M. Marcel Boutin, âgé de 23 ans, avait utilisé un harnais adapté pour le vol libre, c'est-à-dire ce type de harnais qui permet à l'amateur de deltaplane de prendre son envol à partir du sommet d'une montagne sans aide motrice.

Or lorsqu'il y a traction exercée soit par un véhicule, que ce soit une motoneige ou encore un bateau comme on le voit durant la belle saison, le harnais utilisé par l'amateur de deltaplane est souvent

renforcé du fait que les courroies et les sangles sont en cuir.

Or, selon des témoins, on aurait vu le deltaplane de la victime, dimanche dernier, aller vers la droite puis vers la gauche.

La traction exercée par la motoneige de même qu'un coup de vent auraient-ils rompu les sangles en nylon et déséquilibré le même coup le deltaplane? En plus de cela, une fois les sangles séparées du reste du harnais, il devenait impossible pour l'homme volant de récupérer son parachute.

Le deltaplane devait piquer vers la surface glacée du lac contre laquelle le jeune homme a trouvé la mort.

On sait que les responsables de la Régie de la sécurité dans le sport doivent également faire un travail de recherches au sujet de cette tragédie, d'en tirer des conclusions et de soumettre certaines recommandations au ministère du Loisir, Chasse et Pêche.

Cette recherche n'a qu'un but: éviter qu'un autre accident de la sorte se produise.

Retombées éventuelles de l'Observatoire du Mont Mégantic

Québec verse 65,000 \$ pour une étude sur un centre d'interprétation

par Michel MORIN

LAC-MEGANTIC — En commanditant une étude de faisabilité, le ministère québécois du Tourisme a posé un geste qui pourrait conduire à la mise en valeur du potentiel touristique du Mont Mégantic et ainsi générer d'importantes retombées économiques dans cette région.

Lors d'une conférence de presse tenue, hier, au chalet de ski de fond du Mont Mégantic, les divers intervenants impliqués dans le développement du Mont Mégantic ont assisté à la signature d'une étude de faisabilité d'un centre d'interprétation de l'astronomie gravitant autour de l'Observatoire du Mont Mégantic.

La députée libérale de Mégantic-Compton, Mme Madeleine Bélanger a, au nom du ministre du Tourisme, apposé sa signature au bas du document officialisant ainsi le lancement de cette étude de faisabilité.

La concrétisation de cette démarche s'inscrit dans le cadre du suivi du sommet socio-économique tenu en janvier '85. Le gouvernement injecte donc plus de 65,000 \$ pour la réalisation de cette étude, confiée au groupe conseil Coopers et Lybrand.

Pour le président de Tourismont-mégantic Inc., M. Jean-Claude Vézina, les résultats de cette étude, qui doivent être dévoilés en juin, permettront de connaître le véritable potentiel touristique du Mont Mégantic.

C'est l'Observatoire du Mont Mégantic qui sert de point de départ à cette idée. S'il est démontré qu'il existe un véritable potentiel touristique, l'Observatoire astronomique et le Mont Mégantic serviront de tremplin à un développement touristique encore plus global", de confier M. Vézina.

Dans ce projet, Tourismont-mégantic a d'abord voulu s'associer la participation des sept municipalités

situées à proximité du Mont Mégantic. De plus, la direction de l'Observatoire astronomique est aussi directement impliquée, tout comme le ministère du Tourisme et l'Office de planification et de développement du Québec.

Infrastructures

Si cette étude démontre qu'il y a un fort potentiel de développement touristique, ce que souhaitent d'ailleurs les intervenants, la mise en place de plusieurs infrastructures, telles l'hébergement, la restauration et la construction de centres d'accueil, ne tarderont pas à s'implanter.

"A vrai dire, il n'y a presque rien aux abords du Mont Mégantic pour

attirer les touristes, si ce n'est un chalet de ski et la naissance d'une base de plein air. Quand il aura été clairement démontré que le Mont Mégantic possède un fort potentiel touristique, la région va se développer et elle pourra alors s'intégrer dans un corridor touristique qui va de Granby jusqu'à la frontière canado-américaine. Car dans les faits, notre région jouit d'un avantage énorme sur les autres parce que c'est une région encore vierge", de poursuivre le président de Tourismontmégantic.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

La députée Madeleine Bélanger a signé les documents d'usage, en compagnie de Jean Paquin, conseiller en gestion du Groupe conseil Coopers & Lybrand.

Faux billets de ski

SHERBROOKE (psj) — "Les amateurs de ski doivent savoir qu'il n'y a aucun billet ou laissez-passer qui se vend dans les parcs de stationnement des centres de ski."

La Sûreté du Québec met en garde les amateurs de ski contre une pratique qui a vu le jour, il y a quelques semaines, au Centre de ski du Mont Orford.

Des individus ont vendu à des amateurs, dans le parc de stationnement, des billets de ski périmés qui avaient été retouchés pour leur prêter un air de validité.

On ignore combien les fraudeurs revendent les faux forfaits mais l'acheteur risque d'avoir sa part de problèmes puisque c'est un fait ac-

quis que le prix du faux billet, pour attirer le client, doit nécessairement être inférieur au prix régulier du forfait.

L'oeil exercé du personnel du centre de ski permet de distinguer les faux, des vrais.

On en a repéré une dizaine en fin de semaine dernière. C'est gênant un peu...!

Selon les informations recueillies, on ne désespère pas mettre la main sur ceux qui vendent ces billets.

En attendant, la police conseille aux amateurs de ski de ne pas s'embarquer dans des histoires qui pourraient leur causer des ennuis et leur suggère de signaler la présence des fraudeurs aux autorités du centre.

Cadavre dans un boisé

NORTH HATLEY (YR) — La cadavre de Mme Laura Hatch, 64 ans, de North Hatley, a été découverte hier matin par des parents, dans un boisé, à peu de distance de la résidence de cette dernière, située en bordure de la route 108, à North Hatley.

La disparue avait quitté son domicile mardi matin et elle n'avait pas été revue depuis.

Selon l'agent René Côté, responsable de l'information à la division de l'Estrie de la Sûreté du Québec, la victime aurait vraisemblablement succombé à une défaillance cardiaque, alors qu'elle était à prendre une marche, non loin de chez elle.

La macabre découverte a été ef-

fectuée vers 10h30 hier matin, et le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Le corps de la victime ne portait aucune marque de violence. "De toute évidence, a commenté l'agent René Côté, il ne s'agit pas d'une mort violente".

L'enquête, dans cette affaire, a été confiée à l'agent Jacques Filion, du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec.

Les agents des détachements de Coaticook et de Sherbrooke de la SQ avaient entrepris des vérifications au lac Massawippi, près de l'endroit où les eaux ne sont pas gelées, et aucune trace de pas ne menait à cet endroit.

Fraude à l'égard d'un prêtre

SHERBROOKE (JL) — Nicole Gagnon a été référée devant un jury pour répondre d'une fraude de 2,674 \$ à l'égard d'un ecclésiastique retraité, l'abbé Léopold Bégin, l'automne dernier.

Elle a été admise à son enquête préliminaire hier devant le magistrat Yvon Roberge de la Cour des sessions de la paix.

Mme Gagnon, âgée de 34 ans, qui

est défendue par Me Jean Leblanc, a été citée aux assises du printemps, dont le terme sera inauguré le 3 mars.

Le procureur Paul Crépeau avait versé en preuve la déposition de l'abbé Bégin à cette étape des procédures. Mme Gagnon est aussi en attente de procédures sur huit autres chefs de fraude dans le district.

mobilia

un rêve réalisable

Vente de modèles de plancher

jusqu'à 50% de rabais

CUIR		UNITES MURALES	
• Causeuse, beige & bourgogne	1060.	799.	1037.
• Sofa & causeuse, blanc & gris	3082.	2299.	2336.
• Fauteuil & pouf, chrome & gris	1065.	699.	1507.
• Sofa & fauteuil, rose	3769.	2999.	2100.
• Sofa & causeuse, beige	3906.	3500.	
• Sectionnel 3 mcs., beige	4398.	3499.	
SALLES A DINER		ACCESSOIRES / DIVERS	
• Table en travertin & verre clair	874.	599.	499.
• Table en travertin 42"	540.	399.	419.
• Buffet & huche, chêne teint	1170.	499.	619.
• Buffet & huche, cerisier	1170.	399.	240.
• Table 40" x 72", vetrolac gris			99.
avec 6 chaises, laquées gris	2446.	1699.	500.
• Buffet en vetrolac gris	1155.	799.	373.
• Ensemble 7 mcs., chêne naturel	2477.	1599.	373.
CHAMBRES		SALONS	
• Ensemble 6 mcs., taupe & bourgogne	1659.	1199.	1695.
• Ensemble 6 mcs., blanc & gris	1625.	1199.	1525.
• Ensemble 5 mcs., beige & bourgogne	2600.	1899.	899.
			1199.

3050, boul. Portland - Carrefour de l'Estrie, 821-2102

LES REFINER

On s'y connaît!

- Choix
- Conseil
- Rendement

VOTRE FORCE

BANQUE NATIONALE

Toutes mes dépenses sont justifiées

— Le maire de Magog

par Gilles PELLOILLE
MAGOG (GP) — "Toutes mes dépenses de représentation sont justifiées et elles ont été soumises, vérifiées et acceptées par les membres du conseil municipal à l'unanimité", affirme le maire de Magog, Antonio Lacasse, en réponse au groupe de contribuables qui a l'intention de réclamer au ministère des Affaires municipales du Québec

un examen des dépenses du conseil.

"Je n'aurais aucune honte à expliquer mes frais de représentation, au contraire! D'ailleurs, je pense que mes détracteurs me donnent une excellente occasion de rappeler que j'ai obtenu pour environ 16 millions \$ en subventions diverses à la ville de Magog depuis mon élection! Cela demande beaucoup de travail et de voyages: il est évident que les dépenses que cela occasionne sont très minimes par rapport

aux bénéfices", lance le maire Lacasse.

Il estime en effet que son rendement est excellent puisque ses frais de représentation n'ont pas excédé 5,000 à 6,000 \$ par année. "Ce M. Germain Gauthier, qui semble être le porte-parole du groupe, s'interroge sur mes dépenses du Sommet socio-économique; autant que je me souviens, elles s'élevaient à près de 700 \$, ce qui est très peu en regard des 7 millions \$ que j'ai rapportés en subventions



Antonio Lacasse

pour l'aménagement de Magog. Si ce n'est pas un exemple de dépenses justifiables, alors je ne vois pas ce que les gens de ce groupe veulent, à part de me nuire!"

"Attaques mesquines"

D'ailleurs, tout en qualifiant de mesquines les attaques actuelles contre son administration, M. Lacasse met sérieusement en doute les prétentions d'apollitisme exprimées par M. Gauthier. Toutefois, il se montre très prudent dans ses déclarations: "La justice est actuellement saisie d'une cause qui m'empêche d'en dire plus", affirme-t-il, faisant certainement allusion à la poursuite entamée par trois membres du conseil contre leur collègue Fernand Roy et dont

l'audition est prévue pour le 21 février prochain à Sherbrooke.

En tout cas, le maire semble attendre les critiques de pied ferme: "Je peux justifier et expliquer chaque dépense, car chacune est identifiée au projet qui l'a occasionnée". Puis, se livrant à un inventaire des subventions obtenues dans le cadre des principaux dossiers qu'il a pilotés en trois ans, il cite la rénovation du centre communautaire (720,000 \$), la relocalisation de la route 112 (2 millions \$), le projet Berges-neuves (2,2 millions \$), les expropriations à la tête du lac et à la Pointe Cabana (dossier en cours de réalisation: 2,4 millions \$), etc.

"Si certains croient que l'on peut décrocher ces subventions en restant chez soi à attendre, ils se trompent!" s'exclame M. Lacasse.

Amiante: les USA mènent une campagne de salissage

— Le président de l'Institut de l'amiante

par Henri RICHARD
ASBESTOS — "La position de l'Office américain de la protection de l'environnement (EPA) n'est pas si dramatique pour le marché de nos voisins du sud qui représente seulement 20 pour cent de nos exportations d'amiante, mais l'est surtout par l'influence de cet organisme sur son gouvernement, dont nous sommes convaincus qu'il a mis en branle une campagne publicitaire pour le bannissement de l'or blanc dans les gros pays importateurs".

Invité par le Cercle des affaires de l'Or blanc, le président de l'Institut de l'amiante de Montréal, M. Gary Nash, est venu faire le point, à Asbestos, sur la situation du marché mondial de l'amiante après l'importante nouvelle parvenue récemment des Etats-Unis.

Manifestement, M. Nash ne ménage pas ses mots pour dénoncer le gouvernement américain dans ce dossier et prévoit même utiliser la justice américaine pour neutraliser la décision de l'EPA.

"Nous sommes à commander des études à des scientifiques indépendants de la cause de l'amiante provenant des principaux pays importateurs de notre produit. Avec ces études objectives, dont nous sommes sûrs qu'elles nous donneront raison dans nos revendications, nous irons devant la justice américaine, s'il le faut, pour gagner notre cause contre l'EPA".

Pour le président de l'Institut de l'amiante, la décision de l'EPA ne peut être objective puisqu'elle est fortement politique. M. Nash souligne que les Etats-Unis possèdent de grands intérêts économiques à défendre le bannissement de l'amiante puisque plusieurs produits qui sont utilisés comme substituts proviennent de l'intérieur du pays. En somme, il s'agit pour le président de l'Institut d'une autre facette de la vague protectionniste qui déferle présentement aux Etats-Unis contre les produits canadiens. La phobie du cancer servirait de masque pour justifier la position américaine. EPA et M. Nash ajoute sarcastiquement: "ils n'ont pas l'air aussi pressés d'agir contre les pluies acides".

L'avenir de l'industrie canadienne

de l'amiante est dans les pays en voie de développement où la construction est en expansion, estime M. Nash. Très proche de l'aide américaine nécessaire à leur pauvreté économique, il craint cependant l'influence américaine sur ces pays.

"Je rentre tout juste de Thaïlande où déjà on connaissait la position de l'EPA en faveur du bannissement complet de l'amiante. Avec les commentaires recueillis auprès de divers fonctionnaires du secteur des mines en Thaïlande, je suis sûr que les américains ont déjà amorcé leur campagne de 'saliage' dans les pays en voie de développement qui représentent l'avenir de notre matière première."

Fait intéressant à noter sur les pays producteurs d'amiante, seul le Canada enregistre une chute dra-

matique de ses ventes. M. Nash explique cette situation par la petite taille du marché intérieur canadien qui doit exporter 95 pour cent de son produit, et aux relations étroites entre le Canada et son voisin du sud qui, selon lui, manque d'objectivité sur un produit qu'il ne produit pas.

Enfin, le directeur se propose de se rendre prochainement en Union Soviétique, premier pays producteur d'amiante, afin de rallier les principaux pays concernés autour d'une politique plus claire sur les normes sécuritaires d'utilisation de l'amiante. "Pour sauver l'industrie, il faut avoir des règles du jeu claires dans tous les pays exportateurs d'amiante, ce qui est loin d'être le cas présentement", a conclu M. Nash.

Situations nuisibles même au Canada

ASBESTOS (HR) — Tout en étant convaincu de la justesse de la position de l'Institut qu'il dirige dans le dossier de l'amiante, Gary Nash a dit noté plusieurs situations paradoxales au Canada, qui ne lui rendent pas toujours la vie facile pour promouvoir l'utilisation sécuritaire de l'or blanc.

Une importante conférence regroupant 45 pays sur les perspectives d'avenir de l'amiante-ciment doit avoir lieu au mois de mai prochain à Cannes, en France. Tout en avouant que ce produit est très important pour l'avenir de l'industrie, M. Nash a souligné qu'il est parfois difficile de promouvoir un tel produit quand il est pratiquement ignoré dans son propre pays: "Je ne sais pas pourquoi, mais on utilise très peu l'amiante-ciment. Quand on sait que la crise nous touche particulièrement durement à cause de notre trop grosse dépendance envers nos exportations, il faudrait également chercher à augmenter notre consommation intérieure pour assurer le marché de notre matière première."

Dans le même ordre d'idées, M. Nash ajoute que ce sont les villes albertaines de Calgary et Edmonton qui ont utilisé de l'amiante dans leur asphalte récemment, tandis que le Québec est la plus grosse province productrice de cette fibre.

Enfin, le directeur de l'Institut de l'amiante avoue que l'industrie paie la note aujourd'hui, pour des insouciances commises dans le passé: "Quand l'industrie était florissante, on se préoccupait très peu de la salubrité du produit. On faisait des gros profits en investissant le moins possible dans la sécurité du produit. Avec la médecine qui a fait des progrès et découvert la nocivité du produit, on a dû améliorer notre produit pour contrer la phobie qui s'est emparée de la population. Jamais l'utilisation de l'amiante n'a jamais été aussi sécuritaire qu'aujourd'hui, mais la population est restée accrochée sur la situation qui prévalait auparavant. On a une longue pente à remonter et avec les interventions des premiers ministres Bourassa à Washington et Mulroney à Ottawa, nous avons confiance de réussir".

N'attendez plus! Choisissez un REÉR hautement intéressant!

10 1/2%*

Taux annuel pour un terme de **5 ans**

Compte tenu de l'intérêt composé annuellement, le rendement annuel moyen à la fin de cette période est de **12,95%**.

NOUVEAU
Reçu d'impôt instantané!

Maintenant, vous pouvez obtenir un taux d'intérêt très intéressant, un REÉR hautement concurrentiel et un reçu d'impôt instantané en choisissant un certificat de placement de retraite à la Banque de Montréal.

En plus de ses taux très concurrentiels, notre certificat de placement de retraite vous offre un choix de termes allant de 12 à 60 mois. L'intérêt est composé annuellement et est versé à votre régime le 31 décembre de chaque année. Les cotisations minimales sont de \$100. Le certificat n'est remboursable qu'à l'échéance.

En recevant votre reçu d'impôt instantané, vous pouvez remplir votre déclaration de bonne heure et recevoir votre remboursement plus tôt. Alors, hâtez-vous! Venez vous renseigner dès aujourd'hui à toute succursale de la Banque de Montréal.

*Sujet à modification sans préavis
+ Émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garanti par la Banque de Montréal. Membres distincts de la Société canadienne d'assurance-dépôts.

Banque de Montréal
Toujours plus pour vous

Rectificatif

Ce ne sont pas des panneaux d'amiante...

ASBESTOS — C'est une usine de panneaux à base de papier recyclé, non une usine de panneaux d'amiante, qu'Asbestos pourrait perdre au profit de Farnham, comme le laissait croire un article publié dans l'édition d'hier.

Une certaine similitude entre ce projet dont M. Alain Parenteau est un des promoteurs et un projet mis de l'avant, il y

a quelques années, par la firme américaine Vermont Asbestos Group, est à l'origine de cette confusion qui n'entachait pas le texte original du journaliste Henri Richard.

Vermont Asbestos Group qui exploite un gisement d'amiante de faible tonnage près de Johnson, dans l'état de Vermont, n'a pas donné suite à son projet.

PROFITEZ-EN JUSQU'AU 22 FEV. 86

VOYEZ LE NOUVEL **ATARI 520ST** incluant BASIC, LOGO et le système d'opération GEM. Venez voir l'étonnant nouveau système d'ordinateur 16/32-bit comprenant 512K RAM, un entraînement à disques de 3 1/2", un moniteur monochrome et un système de souris avec moniteur avec moniteur monochrome couleur **1299⁸⁸ 1599⁸⁸**

5 LOGICIELS GRATUITS A L'ACHAT DU SYSTEME.

APPELEZ AUJOURD'HUI POUR RESERVER UNE PERIODE D'UNE DEMI-HEURE DE DEMONSTRATION. INFORMEZ-VOUS DE NOTRE SERVICE DE LOCATION D'ORDINATEURS AVEC OPTION D'ACHAT.

COMPUTCENTRE CARREFOUR DE L'ESTRIE 562-2212

On fait route ensemble

fête ses 30 années à titre de concessionnaire

VENEZ VISITER

TAUX DE CREDIT DE 8,9%

TERME D'AU PLUS 48 MOIS
Valable jusqu'au 22 février 86

L'AUTO CARNAVAL GM '86

VENDREDI, 14 FEVRIER 9h à 21h — SAMEDI, 15 FEVRIER 9h à 17h
DIMANCHE, 16 février 9h à 17h

Marques de véhicules admissibles au taux de 8,9%

Fournisseur officiel de l'Exposition internationale de 1986.

CALAIS

CHEVETTE

CAVALIER

FIRENZA

CAMARO

MONTE CARLO

CUTLASS Supreme

PETIT PICK-UP S-10 Chevrolet

PICK-UP pleine grandeur Chevrolet

Service Garanti Pièces GM Garanties Prix Garanti

270, King ouest, Sherbrooke, 569-9941

Troisième journée au procès de Patrick Collins

Proulx a tiré dans notre direction

— Le témoin Marc Fréchette

par Maurice CLOUTIER
ARTHABASKA — Témoin important dans l'affaire du meurtre de Sylvain Proulx, Marc Fréchette a raconté, hier, que la victime a tiré en direction de lui et Patrick Collins, sans les atteindre.

Dans la nuit du 2 février 1985, Proulx a été abattu à la sortie du bar Château Rock à Warwick.

Hier, à la troisième journée du procès de Patrick Collins, accusé du meurtre de Sylvain Proulx, Fréchette a passé la majeure partie de la journée à la barre des témoins,

pour répondre aux questions de la Couronne.

Dans la soirée du 1er février, Fréchette et Collins ont quitté le local du club de motards Les Outlaws de Danville pour aller veiller ensemble. Mais Fréchette a précisé ne pas appartenir au club.

Les deux ont abouti au bar Château Rock. Pendant que Collins était parti pour acheter de la bière, Fréchette aurait été accosté par un "grand" qui a voulu savoir son nom et l'endroit d'où il venait. Ensuite, ils ont pris des directions opposées.

Puis, Fréchette et Collins auraient pris une place à un comptoir.

Fréchette a prétendu que la victime est arrivée et a tiré sur son gilet pour lui dire: "Ici, c'est mon territoire. C'est ma place."

En se tournant, Fréchette a raconté que tout est devenu noir et qu'il a entendu un coup de feu. Il était alors par terre. C'est alors qu'il aurait aperçu Collins avec une arme à la main. Ce dernier aurait tiré un deuxième coup de feu avant de partir avec Fréchette.

Fréchette a raconté ce qui est arrivé peu après être sorti du bar: "J'entends la porte ouvrir. J'aperçois le grand dans la porte, le bras tendu avec une arme... Il a tiré en

notre direction, mais il ne nous a pas atteint."

Mentionnant qu'ils sont partis se cacher à la course, Fréchette a indiqué avoir entendu trois ou quatre autres coups de feu. "Je voyais ma mort. Tout ce que je pensais c'était de me cacher", a-t-il poursuivi.

Ensuite, Collins et Fréchette se sont rendus dans une brasserie, tout près, où un ami est allé les chercher. Après avoir passé la nuit au local des Outlaws, Fréchette a révélé que lui et Collins sont partis vers Montréal sur le pouce. Ils se sont séparés à cet endroit. Fréchet-

te a voyagé jusqu'au moment où il a choisi de se rendre aux policiers.

Toujours hier, Yolande Nault, dite "la fiole", a raconté ce qu'elle avait fait et vu ce soir-là. Elle a passé une bonne partie de la soirée avec Proulx, buvant et prenant de la cocaïne.

A un moment, elle aurait vu Proulx qui frappait Marc Fréchette dans le bar. Puis, elle a entendu des coups de feu. Par la suite, elle a vu Fréchette et Collins quitter l'établissement, puis Proulx qui était dans l'encadrement de la por-

te de sortie, légèrement ouverte.

Son attention a été attiré vers la porte par des coups de feu. Selon elle, la victime tenait une arme dans la main droite.

En fin de soirée, elle a rencontré Collins et Fréchette au local des Outlaws et leur aurait appris que Proulx était apparemment mort et qu'il était membre des Evil's One.

La journée d'hier avait débuté avec la fin du témoignage de l'enquêteur Éna Lapointe du Bureau des enquêtes criminelles de la Sécurité du Québec.

La Ville lui verserait une indemnité de 50,000 \$

Démission du chef de police d'Acton Vale acceptée ce soir

par Roger LAFRANCE
ACTON VALE — La Ville d'Acton Vale a convoqué pour 19 heures ce soir une assemblée spéciale afin d'accepter la démission de son directeur de police, M. Gérard Clément.

Selon ce qu'a appris La Tribune, l'administration municipale dévoilerait alors les modalités de l'entente intervenue entre elle et M. Clément. Celle-ci inclurait une prime de départ de 50,000 \$, ce qui équivaut à la valeur d'un an et demi de salaire. Les élus en profiteraient pour nommer un directeur de police par intérim.

Le maire d'Acton Vale, M. Roger LaBrèque, a confirmé hier la nouvelle du départ du directeur de police. Cependant, il n'a rien voulu dévoiler de l'entente puisque celle-ci se trouvait encore sous

étude. Il a déclaré que des experts scrutaient actuellement chacune des clauses de l'entente pour s'assurer qu'elles sont conformes aux différentes lois.

M. LaBrèque a même déclaré que si on retrouvait des anomalies à l'entente, il se pourrait que l'assemblée spéciale soit tout simplement annulée.

"Elle pourrait alors être reportée à la semaine prochaine", a-t-il laissé savoir en admettant toutefois que si une assemblée spéciale avait été convoquée, c'est que l'entente était pratiquement finalisée.

Le conseil pensait à cette éventualité depuis plusieurs mois déjà. Le départ du chef Clément permettrait à la Ville de fermer un poste de policier. Actuellement, Acton Vale, qui compte seulement 4,300 habitants, possède un corps policier composé de 6 hommes et qui lui a coûté plus de 300,000 \$ l'an dernier.

En fait, c'est depuis 1981 que la municipalité tente de diminuer ses effectifs policiers. Les différentes rencontres avec le ministère de la Justice étaient restées vaines jusqu'à ce jour. Le service de police n'a juridiction qu'en ce qui concerne le bon ordre, la circulation et l'application des lois. Du côté criminel, toutes les enquêtes sont transférées à la Sécurité du Québec, bureau de St-Hyacinthe.

Aucun commentaire
Rejoint à son bureau

en fin d'après-midi, M. Gérard Clément a préféré ne livrer aucun commentaire sur sa démission. Il a déclaré qu'il serait disponible pour parler aux journalistes dès que l'assemblée spéciale serait terminée.

Il a cependant affirmé que son successeur serait un des policiers actuels de la ville. Agé de 54 ans seulement, il s'était déjà trouvé un nouvel emploi, en affirmant qu'il ne resterait pas inactif "plus de 48 heures".

M. Clément était directeur de la police d'Acton Vale depuis 18 ans, puisqu'il avait remplacé en 1967 le chef Donald Martin qui avait été assassiné dans les rues de la ville lors d'une fusillade. Sa carrière fut ce-

pendant tumultueuse puisqu'il a du subir trois enquêtes de la Commission de police du Québec sur certains faits qu'on lui reprochait. Cela ne l'empêchait pas cependant de recevoir en 1984 la médaille de la police du Gouverneur général du Canada pour services distingués. Une médaille qui avait alors soulevé beaucoup de commentaires au conseil municipal.

surveillance du personnel et quitté sa chambre vers une heure, hier matin. Il se serait rendu dans une autre aile du même étage et aurait fait une chute de trois étages depuis une fenêtre. Presque immédiatement porté disparu, il n'était retrouvé que vers 7 heures, malgré les recherches menées dans l'institution et même à l'extérieur de l'immeuble, en ville.

Pour la police, rien ne permet d'établir pour l'instant s'il s'agit d'une chute accidentelle ou d'un suicide. De plus, l'autopsie permettrait de déterminer si l'homme a péri à la suite de sa chute ou par le froid. L'enquête se poursuit. L'identité du défunt n'a pas été divulguée.

Après une chute de 25 pieds

Mort sur le toit de l'hôpital Ste-Croix

DRUMMONDVILLE (GP) — Le coroner du district de Drummond, M. Marcel Bernier, a ordonné qu'une autopsie soit pratiquée à l'institut de médecine légale de Montréal sur le corps d'un homme de 74 ans, trouvé mort vers 7 heures hier matin à l'hôpital Ste-Croix de Drummondville.

Le corps de l'homme gisait sur le toit des cuisines après une chute d'environ 25 pieds depuis le sixième étage.

Selon les informations obtenues, l'homme, qui souffrait de la maladie d'Alzheimer, aurait échappé à la

surveillance du personnel et quitté sa chambre vers une heure, hier matin. Il se serait rendu dans une autre aile du même étage et aurait fait une chute de trois étages depuis une fenêtre. Presque immédiatement porté disparu, il n'était retrouvé que vers 7 heures, malgré les recherches menées dans l'institution et même à l'extérieur de l'immeuble, en ville.

Pour la police, rien ne permet d'établir pour l'instant s'il s'agit d'une chute accidentelle ou d'un suicide. De plus, l'autopsie permettrait de déterminer si l'homme a péri à la suite de sa chute ou par le froid. L'enquête se poursuit. L'identité du défunt n'a pas été divulguée.



Roger LaBrèque

Voie rapide entre Thetford-Mines et l'autoroute 20

"Cette année ou jamais"

par Pierre SEVIGNY
THETFORD-MINES — Le dossier de l'aménagement d'une voie rapide, devant relier la région de Thetford-Mines à l'autoroute 20, doit définitivement débloquer cette année par la signature d'une entente auxiliaire entre les gouvernements fédéral et provincial.

Voilà l'objectif visé par les membres du comité routier de la Chambre de commerce de l'Amiante qui mul-

tiplient les démarches et interventions auprès des toutes les instances intéressées ou impliquées par ce projet.

En conférence de presse, le président du comité, André Fréchette, a été très clair à ce sujet: "cette année ou jamais". Selon lui, il n'y a aucune raison pour que le dossier n'aboutisse pas au cours des prochains mois.

A cet effet, M. Fréchette souligne le fait que le projet est appuyé sans réserve par

les deux députés qui représentent la population de la région, tant à Ottawa qu'à Québec. Et, qui plus est, ces deux représentants siègent respectivement avec le pouvoir.

Quant aux intentions des gouvernements de resserrer les dépenses publiques au cours des prochaines années, M. Fréchette n'y voit pas d'obstacle pour la concrétisation du projet de la voie rapide. Il soutient que, d'ici cinq ans, les déboursés inhérents à ce dossier ne seront pas majeurs. Car, avant de concrétiser le projet, il faudra effectuer beaucoup d'études, que ce soit pour le tracé et ses impacts sur l'environnement et les terres agricoles. Mais, il se dit conscient que, par la suite, les gouvernements supérieurs devront alors engager d'importantes sommes.

44 résolutions

Récemment, le comité a fait parvenir au ministre des Trans-

ports du Québec une copie des 44 résolutions d'appui reçues de corporations municipales et organismes de la MRC de l'Amiante. Les membres du comité ont également demandé au ministre Marc-Yvan Côté une rencontre prochaine afin de discuter de ce dossier.

D'autre part, M. Fréchette insiste sur la qualité de la représentativité du comité routier afin de démontrer que le projet suscite un consensus dans la région de Thetford-Mines. Des rencontres se sont également déroulées sur le territoire de la MRC de l'Érable afin de sensibiliser les dirigeants municipaux du secteur de Plessisville au bien-fondé du dossier.

Ces rencontres ont porté fruits puisque les dirigeants de certaines de ces corporations municipales doivent préparer des résolutions d'appui, en autant que le projet de la voie rapide ne nuise pas à celui du contournement de Bernierville.

Economies de 500,000 \$

THETFORD-MINES (PS) — L'aménagement d'une voie rapide entre la région de Thetford-Mines et l'autoroute 20 permettrait des économies de plus de 500,000 \$ par année au seul chapitre du transport des marchandises.

Voilà le résultat d'une étude réalisée par le Groupe Thetford-Gosolin Transport Ltée dans le but de comparer les coûts reliés à ses opérations dans la région de Thetford-Mines et celle de Trois-Rivières.

Pour des camions identiques et des charges du même poids, la firme doit déboursier annuellement un montant additionnel de 251,000 \$ en carburant lorsque sa flotte utilise la route 265 qui constitue actuellement le lien le plus rapide entre

la région et l'autoroute. Ce montant a été calculé en fonction des coûts du carburant en 1985.

En outre, l'étude fait mention de frais supplémentaires de 221,000 \$ causés par l'entretien et la réparation de l'équipement, particulièrement en période d'hiver alors que les remorques doivent faire face à des côtes abruptes et gelées exigeant une surutilisation des pneus et des pièces d'entraînement tel que moteur, transmissions, différentiel.

A ces deux montants, il faut aussi ajouter un surplus de 15,000 \$ versé aux camionneurs de la région, en vertu d'une clause spéciale contenue dans la convention avec les Teamsters.

Fraudes à l'assurance-chômage

THETFORD-MINES (PS) — Le juge Marc Choquette de la Cour des sessions de la paix du district judiciaire de Frontenac a condamné deux individus de Thetford-Mines à des amendes respectives de 1,600 \$ pour avoir fraudé la commission canadienne de l'assurance-chômage. Ces derniers ont comparu cette semaine devant les tribunaux au Palais de justice de Thetford-Mines.

Diane Giroux, âgée de 40 ans, faisait face à 27 chefs d'accusation pour des infractions commises entre les mois d'août 1981 et 1982. Au cours de cette période, elle a encaissé des prestations d'assurance-chômage à 26 reprises et ce, après avoir déposé une demande avec un faux relevé d'emploi. Le ma-

gistrat l'a condamnée à 300 \$ pour le premier chef et à 50 \$ pour les 26 autres chefs d'accusations, pour un total de 1,600 \$. En plus, Mme Giroux devra rembourser la commission d'assurance-chô-

mage des montants perçus illégalement, soit 9,000 \$.

Quant à Mario Croteau, âgé de 26 ans, il a été reconnu coupable d'avoir retiré des prestations d'assurance-chômage à 16 reprises, entre les mois d'octobre 1983 et juin 1985, alors qu'il travaillait et qu'il n'avait pas avisé les préposés. Il devra remettre les 2,487 \$ obtenus frauduleusement, sans compter son amende de 1,600 \$.

parents à Ste-Victoire.

Le report de l'enquête préliminaire, prévue pour hier, a été statué par le juge Gilles LaHaye de la Cour des sessions de la paix, au palais de justice d'Arthabaska.

Meurtre de son bébé: enquête remise

ARTHABASKA (MC) — L'enquête préliminaire de Nicole Côté Barabé, accusée du meurtre au premier degré de son bébé de huit mois, a été remise au 26 mars.

Le petit Eric Barabé est décédé le 26 novembre dernier dans l'incendie de la résidence de ses

Moins de crimes... plus d'accidents

PLESSISVILLE (MC) — Le taux de criminalité a chuté de façon significative en 1985 à Plessisville, mais les accidents de la circulation ont augmenté.

Tels sont les faits saillants du rapport annuel rendu public cette semaine par le directeur du Service de police de Plessisville, M. Guy Lorrain.

Ainsi, le nombre de plaintes criminelles déposées en 1985, 248, représente une diminution de près de 16 pour cent par rapport aux 294 de 1984.

En outre, M. Lorrain a souligné l'augmentation du taux de solution des crimes qui est passé à 44 pour cent l'an passé, en hausse de 5 points, en dépit de l'absence d'un enquêteur à plein temps.

Il a également insisté sur le fait que cette per-

formance rejoint directement deux objectifs établis pour 1985, soit la diminution des fraudes et l'augmentation du taux de solution des crimes.

Selon lui, les résultats sont attribuables en grande partie aux efforts de prévention réalisés par le service.

Une ombre apparaît cependant au rapport. Les accidents de la route ont augmenté de 11,5 pour cent, passant de 242 en 1984 à 270 l'année dernière. Un de ces accidents a d'ailleurs coûté la vie à une personne.

A cet égard, M. Lorrain a placé en tête de liste de ses priorités pour 1986 la réduction des accidents de la circulation. Il a ensuite mentionné le début de périodes de perfectionnement pour le personnel.

On peut guérir les maladies du rein
Donnez à la
LA FONDATION CANADIENNE DES MALADIES DU REIN

BURGER KING un bon p'tit déjeuner! BURGER KING
De 7:00 A.M. À 11:00 A.M.
CROISSANT OEUF FROMAGE + BURGER KING CAFE = 99¢

D. KIROUAC
Chez nous il y a un service qui fait toute la différence...
Les PÉTROLES D. KIROUAC inc.
A tous nos anciens clients de Sherbrooke, Lennoxville et région.
ETES-VOUS INSATISFAITS DE VOTRE SERVICE ACTUEL? Etes-vous desservi par une multinationale? Avez-vous subi une baisse importante de la qualité du service de votre compagnie d'huile à chauffage?
Si vous avez répondu "oui" à ces questions, vous êtes en droit de ne plus accepter cette situation en confiant toute la question chauffage de votre domicile à une firme LOCALE ET INDEPENDANTE comptant plusieurs années d'expérience dans le domaine. Cette dernière, plus près de vos besoins, est en mesure de vous assurer une livraison automatique, un service rapide sur brûleurs, une facturation précise, grâce à un service informatisé moderne. De plus, elle vous offrira des plans de protection pour fournaise et chauffe-eau pour un hiver sans surprise. Même, elle vous suggérera un mode de paiement budgétaire sans frais d'intérêt.
UNE FIRME LOCALE, la solution à vos problèmes de chauffage.
184 wellington sud
569-2563
D. KIROUAC

Enseignants invités à retrouver l'amour du travail

THETFORD-MINES (PS) — "Il faut retrouver le dynamisme et l'amour du travail qui nous habitaient tous, il n'y a pas encore si longtemps."

Voilà le message livré récemment par la présidente du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Amiante, Isabelle Blanchette, en cette année de négociation.

Selon elle, les enseignants traînent encore les séquelles de la vaste campagne de dévalorisation orchestrée par le gouvernement péquiste qui a conduit à une démotivation générale.

Mais trois ans se sont écoulés depuis et Mme Blanchette soutient qu'il faudrait cesser de ressasser le passé et se tourner vers l'avenir. La nouvelle ronde de négociation constitue, pour elle, une belle occasion en ce sens.

"Nous avons collectivement la responsabilité et l'intérêt de nous redonner une école publique de qualité qui sache mieux répondre à nos propres aspirations et à celles des Québécois." La présidente du syndicat qui regroupe les enseignants francophones des niveaux primaire et secondaire de la région précise que la demande sur la tâche, déposée en novembre, a été formulée dans cet esprit. "C'est une demande raisonnable qui cherche à corriger les principaux problèmes que nous avons dénoncés lors des audiences du Conseil supérieur de l'Éducation."

Pour Mme Blanchette, une amélioration substantielle s'impose pour l'an prochain.



Claude Laflèche
14 ans d'expérience comme technicien, ça compte!

POUR LA QUALITE, POUR LE SERVICE

La flèche électronique inc.

PLACE FLEURIMONT 563-0121
(coin King et Galt est)



VISEZ LA CIBLE DES ECONOMIES



Combiné SL 55 à double magnétocassette avec radio AM / FM, stéréo et phonographe

PRIX CIBLE \$399

*Meuble inclus
Epargnez \$100
Garantie de 30 mois



FOUR MICRO-ONDES ERX 2600C

- Garantie 50 mois à domicile
- Luxueux livre de recettes en couleurs
- Dimensions: 17 1/2" L x 15 1/2" H x 16" prof
- 1.0 pied cube avec 720 watts
- Présentation verticale qui prend peu d'espace
- Horloge (pré-sélection 12 hres)

PRIX CIBLE \$409

Epargnez \$130.00



LECTEUR COMPACT DISC (LASER) XR-40
Lecteur CD, pleine taille.

PRIX CIBLE \$389

Epargnez \$60.

- Modèle de 420 mm (16.9 / 16 po) assorti aux composants "pleine taille"
- Chargement horizontal du tiroir
- Système de sélection rapide des programmes, avec 8 mémoires
- Fonction de répétition
- Affichage fluorescent
- Prise pour écouteurs avec réglage variable

SERVICE SPECIAL NETTOYAGE COMPLET DE VOTRE VIDEO

16.95

CASSETTE VIDEO TOK T-120 \$7.95



MAGNETOSCOPE A CASSETTE HVR C-30

- Télécommande sans fil, 12 fonctions
- Câblesélecteur intégré
- Programmation: 4 émissions, 2 semaines

16 positions accès direct

• Recherche accélérée, arrêt sur image

• Quantité limitée

PRIX CIBLE \$499

Epargnez \$150

Atelier de service sur place Technicien d'expérience

Membre **Gest électronique**

La nouvelle force dans le domaine électronique au Canada!



M-5300 (La différence est à voir)

- Nouvelle série H-Q (haute performance)
- Télécommande sans fil (17 fonctions)
- 4 têtes (image de qualité supérieure)
- 117 canaux (câble-compatibles)
- 4 événements : 7 jours
- Fonctions ralenties, etc. etc.

PRIX CIBLE \$599

Epargnez \$200.

AVIS
CARTE DE MEMBRE GRATUITE DU CLUB VIDEO PLUS PLUS BONUS A L'ACHAT D'UN VIDEO VHS

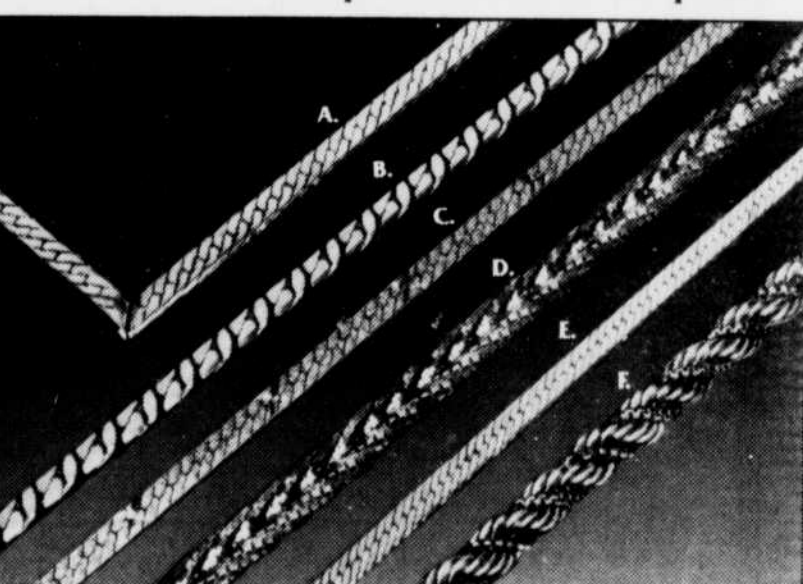
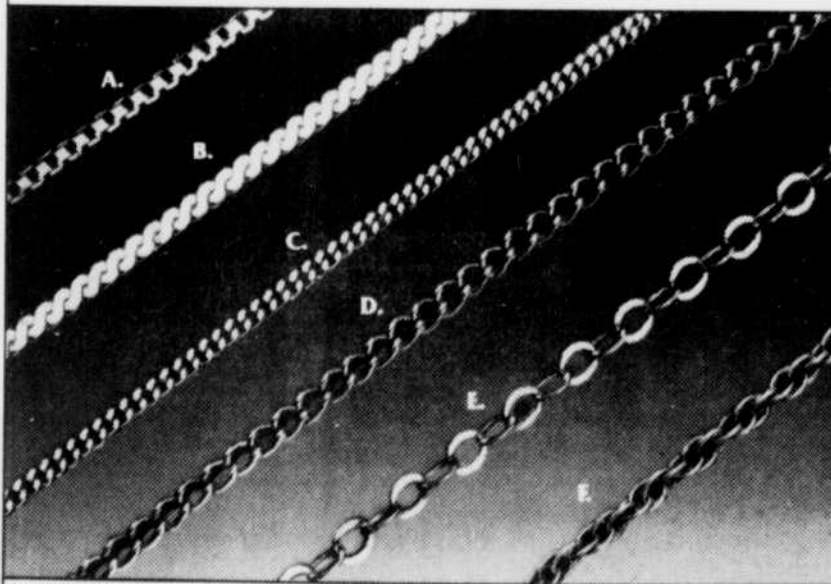
Estimation gratuite sur téléviseur de 10 ans et moins apporté à l'atelier

Service à domicile 563-0121 BON PRIX

DE L'OR EXTRA DES PRIX EXTRA 19.95\$ À partir de



L'or véritable est idéal pour rendre la St-Valentin encore plus spéciale... surtout avec les prix extra Peoples!



Chaînes en or 10 carats à partir de **19.95\$**

CHAÎNES*	16" PRIX EXTRA	18" PRIX EXTRA	20" PRIX EXTRA
A. Maillons carrés	24,95	34,95	44,95
B. Serpentine	19,95	34,95	44,95
C. Gourmète avec facettes	19,95	34,95	44,95
D. Gourmète à maillons unis	24,95	34,95	—
E. Motif câble	24,95	34,95	—
F. Cordelette	19,95	44,95	89,00

Bracelets de 7" en or 10 carats à partir de **59.95\$**

BRACELETS DE 7"	7" PRIX EXTRA
A. Triple chevron	79,95
B. Chevron tressé	59,95
C. Triple chevron enveloppé	99,95
D. Triple chevron, deux tons	59,95
E. Câble entouré de maillons carrés	149,00
F. Serpentine à brins tressés en or deux tons	129,00

Chaînes mode en or 10 carats à partir de **99.95\$**

CHAÎNES MODE*	16" PRIX EXTRA	18" PRIX EXTRA	20" PRIX EXTRA
A. Chevrons, en "V"	99,95	—	—
B. Chaîne Isis	199,00	—	249,00
C. Triple chevron tressé	149,00	199,00	249,00
D. Maillons carrés et brins multiples, fini martelé	149,00	—	—
E. Triple chevron	99,95	149,00	199,00
F. Câble entouré de maillons carrés	—	299,00	—

*Les longueurs peuvent varier selon les magasins.

les bijoutiers **PEOPLES*** Au coeur de notre vie

SHERBROOKE — CARREFOUR DE L'ESTRIE

Recel de magnétoscopes

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — Dans le but de rembourser un peu de son chèque à sa concubine, chèque qu'il avait asséché en ingurgitant force rasades d'alcool, un individu avait mis sur pied une sorte de commerce de vidéo sur la "slide".

Au cours d'une même journée, il s'était rendu dans trois centres de location de vidéo pour y louer autant d'appareils et de cassettes sous son vrai nom mais avec une fausse adresse.

Une fois les appareils en main, il s'est rendu dans un club pour les liquider. Il a empoché quelque 300 \$, c'est-à-dire en moyenne une centaine de dollars l'appareil.

La police, plus particulièrement les détectives Hervé Breton et Luc

Bégin, des Enquêtes criminelles de la Police de Sherbrooke, a retrouvé le suspect, âgé dans la vingtaine.

Mais les policiers n'ont mis la main que sur une seule cassette. Les autres cassettes de même que les trois appareils, deux lecteurs de cassettes et un magnétoscope, n'ont pas encore été retrouvés.

Il est à noter que ces appareils portent le numéro de code OP6 des commerçants qui ont subi le vol. Il s'agit d'une marchandise plutôt

brûlante pour les receleurs qui auraient avantage à les rapporter à la police avant qu'elle ne mette la main dessus.

On rappelle que dans le cadre d'une vaste opération de burinage, l'équipe de prévention du crime avait rencontré tous les propriétaires de centres de location de Sherbrooke et de Fleurimont afin d'installer un système propre à faire échec aux fraudeurs et aux voleurs.

Le suspect, appréhendé par les policiers à la suite d'une perquisition, sera mis en accusation en Cour des sessions de la paix.

Les enquêteurs ont également obtenu du suspect une déclaration assez élaborée au sujet de cette affaire.

Blessées encore aux soins intensifs

ROCK FOREST (psj) — Les deux femmes blessées dans un accident de la circulation survenu en soirée de mardi, sur le boul. Bourque à Rock Forest, sont toujours hospitalisées au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Même si on ne craint pas pour leur vie, France Bessette, âgée de 41 ans et Francine Langevin, âgée de 37 ans, domiciliées à Rock Forest, font l'objet de soins intensifs.

La première a subi de sévères

blessures à la tête alors que la seconde s'est plainte de douleurs aux côtes, aux jambes et au bassin.

La violente collision a impliqué un véhicule de patrouille de la SQ

de Sherbrooke et une voiture compacte de marque Ford, modèle Escort qui est considérée comme une perte totale.

Le policier Normand Rémillard, âgé de 39 ans, de la SQ de Sherbrooke en a été quitte pour une visite au Centre hospitalier de Sherbrooke, rue Argyle. Il se plaignait de douleurs aux jambes et au dos.

L'accident qui serait imputable à une omission de céder le droit de passage s'est produit en plein dans l'intersection du boul. Bourque et la rue Haut-Bois où la circulation est contrôlée au moyen de feux.

Il faut ajouter que la présence de bancs de neige rétrécit le champ de vision des conducteurs qui se mesurent à cette intersection.

Par ailleurs, l'état des blessés après la collision n'a pas permis aux policiers de Rock Forest appelés sur les lieux de compléter leur enquête au sujet des circonstances mêmes de l'accident puisqu'il était impossible de prendre les déclarations des témoins et impliqués.

Mélange incendiaire...

SHERBROOKE (psj) — Le mélange lubrifiant-cigarette a des effets incendiaires.

Les pompiers des casernes 1 et 2 ont eu à régler un problème d'incendie allumé par négligence autant que par accident dans une maison privée de la rue Buck, en soirée de mardi.

Un jeune homme se serait amusé avec une cannette contenant du lubrifiant.

Comme il fumait une cigarette, le mélange des deux éléments au-

rait été suffisant pour provoquer un incendie de façon instantanée.

Après une tentative d'extinction avec les mains, on n'a eu d'autre alternative que d'alerter les sapeurs puisque les flammes s'étaient infiltrées dans le mur fissuré d'une pièce en rénovation.

Les pompiers ont utilisé une centaine de gallons d'eau pour venir à bout des flammes qui ont causé des dommages de l'ordre de 1 000 \$. La sortie des pompiers aura duré une quarantaine de minutes.

La MAISON Du SPAGHETTI
UN GÔUT ET UNE AMBIANCE HORS PAIR

LA MAISON DES AMOUREUX
vous suggère son menu de la **St. VALENTIN** pour vendredi et samedi

Le potage Les pastas Gastronomie des amoureux Les petits coeurs de pâtisserie Thé, café	pour deux 19⁹⁵	Les coeurs de palmiers Les fettuccines aux moules fraîches Sauce créole Petits coeurs de pâtisserie Thé, café
---	-------------------------------------	---

Les coeurs d'artichauts à la Hollandaise
Les brochettes Terre et Mer
Dessert
Petits coeurs de pâtisserie
Thé, café

13⁵⁰

RESERVATIONS: 566-4117

DEMANDE DE FINANCEMENT

VOUS Y PERDEZ-VOUS DANS UNE DEMANDE DE FINANCEMENT?

Laissez la BFD vous aider.

Fournir les bons renseignements aux bonnes personnes permet des décisions rapides et positives.

Confiez-nous:

- l'analyse objective de tous les aspects de votre entreprise;
- la rédaction des documents requis pour une demande de prêt, de subvention, pour l'obtention d'une nouvelle marge de crédit ou tout autre type de financement;
- la présentation de votre demande aux institutions financières de votre choix ou aux agences gouvernementales appropriées.

Économisez votre temps et améliorez vos chances de bien financer votre entreprise en confiant votre dossier aux experts de la BFD, à un coût minime.

Téléphonez-nous dès aujourd'hui sans frais au 1-800-361-2126

The Bank offers its services in both official languages.

ON APPUIE VOTRE ENTREPRISE

Banque fédérale de développement Federal Business Development Bank

Canada

Vous avez

l'idée

de vous lancer en affaires

Nous avons

l'outil

Se lancer en affaires

Les étapes pour bien structurer un projet d'entreprise

Québec

Se lancer en affaires
le guide qui répond à toutes vos questions et qui fournit conseils, adresses et références. bref tout ce que vous devez savoir pour bien structurer votre projet d'entreprise: les qualités requises pour se lancer en affaires, les formes juridiques d'entreprise, les sources et les formes de financement, la façon de constituer un dossier d'entreprise, etc., etc.

Se lancer en affaires, le guide pour décider... et démarrer!

En vente dans la plupart des librairies et autres points de vente.

9,95 \$

Ministère des Communications 1986, 450 pages EDQ 22503-7

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ça m'intéresse!

Ça, c'est du répit!

30

pour le prix de

25*

NOUVEAU! NUMBER 7 EN PAQUETS DE

TRENTÉ

LONGUEUR RÉGULIÈRE

*Prix du paquet de 25 cigarettes King Size. Le meilleur pour le moins cher.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Number 7 King Size: goudron 16mg, nic. 1,1mg Régulière: goudron 15mg, nic. 1,2mg Number 7 légère King Size: goudron 12mg, nic. 0,9mg Régulière: goudron 13mg, nic. 1,1mg

V E N T E

CHOC

4 JOURS SEULEMENT
MERCREDI, JEUDI
VENDREDI, SAMEDI



150\$ DE RÉDUCTION

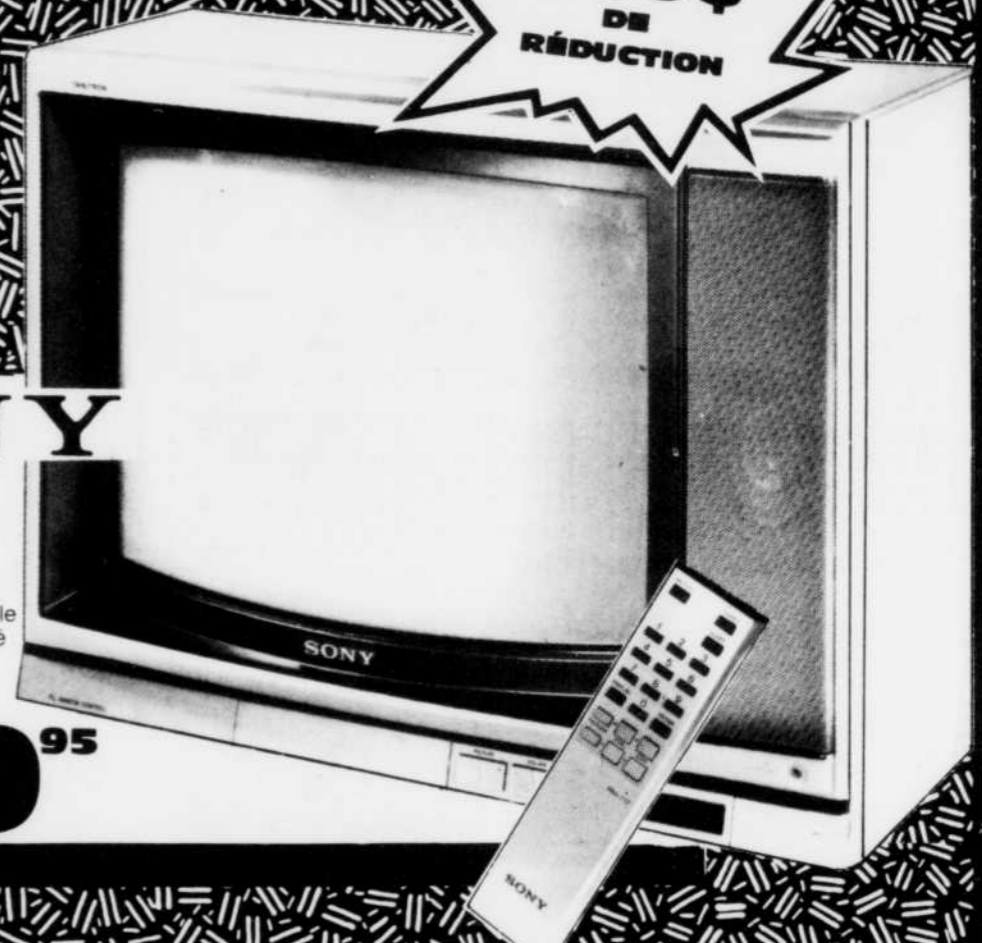
SONY

Soyez de la partie pour seulement:

MODELE SLHFR 70

649⁹⁵

Grâce au nouveau système "Superbeta" de Sony la qualité de l'image est nettement améliorée. De plus, l'arrêt sur image parfait et le défilement à deux vitesses vous permettent de créer vos propres reprises instantanées.



100\$ DE RÉDUCTION

SONY

MODELE KV1972

Obtenez "la qualité Trinitron" à un prix jamais vu ! Avec un convertisseur intégré de 181 canaux et une télécommande infrarouge vous avez le contrôle absolu. Le superbe fini argenté s'adapte à tout décor.

Obtenez-le pour seulement:

699⁹⁵



ÉCONOMISEZ 50\$

SONY

CHAÎNE STÉRÉO

MODELE AV 330

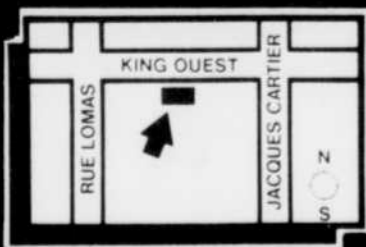
Une merveilleuse aubaine !

Recepteur AM/FM stéréo 80 W total avec syntonisation directe de vos stations favorites. Magnétocassette avec réducteur de bruit Dolby pour réaliser un enregistrement de qualité à partir de la table de lecture agencée. Les enceintes acoustiques à trois haut-parleurs complètent cette chaîne idéale, pour reproduire l'ambiance de haute fidélité.

749⁹⁵

LECTEUR - LASER		TÉLÉCOULEUR	
SONY CDP70	Enregistrement numérique, le plus moyen de reproduction sonore perfectionne qui soit.	était 499.95	469⁹⁵
FISHER AD813			369⁹⁵
MITSUBISHI DP107		était 449.95	429⁹⁵
AUDIO		VIDÉO	
harman/kardon RECEPTEUR	HK385	était 399.95	369⁹⁵
Boston Acoustics HAUT-PARLEURS	A60		339⁹⁵
BOSE HAUT-PARLEURS	301	était 549.95	499⁹⁵
RCA	336 14"	était 299.95	269⁹⁵
HITACHI	TS-3715 26"	899.95	889⁹⁵
SANYO	12c750 Moniteur 21"	999.00	979⁹⁵
SANYO	VHR 1100		449⁹⁵
FISHER	FVH 815		559⁹⁵
MITSUBISHI	HS 410	était 999.00	979⁹⁵

CES SPÉCIAUX SONT DISPONIBLES À CES SUCCURSALES SEULEMENT



SUPER MAGASIN PRINCIPAL
2222 RUE KING OUEST
566-0261

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050 Portland
Audio: 567-8485
Vidéo: 564-1676
PLACE BELVEDERE
400 Sud, Belvédère
567-8911

GALERIES QUATRE-SAISONS
930 - 13^e Avenue Nord
566-8990

Nous avons les plus bas prix et ça, on vous le garantit par écrit.

Notre garantie: la différence plus **10%**

Notre fameuse garantie du plus bas prix stipule que si vous achetez un article chez Atlantique et que dans les 90 jours suivants votre achat, vous trouvez le même article annoncé moins cher ailleurs, nous vous rembourserons la différence plus 10% de cette différence sur présentation d'une preuve du prix annoncé.

Jean Péladeau
PRÉSIDENT

135 MAGASINS

DANS TOUS LES GRANDS CENTRES COMMERCIAUX

ATLANTIQUE **IMAGE ET SON**
AUSSI AVANCÉ QUE LA TECHNOLOGIE DE NOS PRODUITS

